

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 7 février 2018

N° 16 / 2016-2021

Présidence de **M. Frédéric VALLOTTON**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

88 sont présents,

12 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **DE BENOIT Alice, DELLWO BAUER Katharina, GIVEL FUCHS Anne-Claire, LAURENT Philippe, NEUKOMM Emmanuelle, NGO PEM LISSOUG Rose, NUSSBAUM Cyril-Serge, PELLEGRINO Cora, REY Cécile, TAMAGNI Grégory**

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) : **CHASSOT BRIAN, SARDY Soleille**

Ajout d'un point 6 nouveau : Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017.
2. Communications du Bureau.
3. Communications de la Municipalité.
4. Démission d'un membre de la Commission de gestion 2017.
5. Nomination d'un membre de la Commission de gestion 2017.
6. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion 2017.
7. Préavis de la Municipalité :

N° 4/2.18 Demande d'un crédit de CHF 1'459'400.00 pour la réalisation de la nouvelle Capitainerie et de CHF 399'600.00 pour l'assainissement du bâtiment du Port du Petit-Bois, (Présidence EM) – 1^{ère} séance de commission : jeudi 15 février 2018, à 18h30, local du Forward Rowing Club.

N° 8/2.18 Adoption du Plan partiel d'affectation La Baie, (Présidence PSIG) – 1^{ère} séance de commission : lundi 26 février 2018, à 18h30, salle Henri-Perregaux.

8. Rapports de commissions :

N° 1/2.18 Demande d'un crédit cadre de CHF 1'028'000.00, soit CHF 268'500.00 en 2018 et CHF 741'500.00 en 2019, pour le remplacement de divers véhicules et engins, ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire ;

N° 2/2.18 Le Livre sur les Quais – demande de subvention de CHF 100'000.00 pour l'année 2018. Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** ;

N° 3/2.18 Demande d'un crédit de CHF 2'470'000.00 pour la modernisation de la patinoire des Eaux-Minérales en vue de l'accueil des épreuves de curling des Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse 2020, pour l'organisation des épreuves, ainsi que pour le crédit d'étude relatif au solde des travaux de rénovation de la patinoire ;

N° 6/2.18 Demande d'un crédit de CHF 2'126'500.00, subventions non déduites, pour le remplacement de l'orgue du Temple et travaux de rénovations intérieurs ;

N° 7/2.18 Demande d'un crédit de CHF 83'000.00 pour le renouvellement du parc d'impression de la Ville ;

N° 9/2.18 Demande d'un crédit de CHF 1'100.000.00 TTC, pour les études des projets de réaménagement des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges Gare-Sud, leur mise à l'enquête et les appels d'offres à entreprise ; de CHF 1'700'000.00 TTC pour la première étape de réalisation, notamment le déplacement de la rue centrale et le réaménagement du site en période de chantiers.

9. Interpellation Laure Jatton et consorts « Quelle représentativité des délégué-e-s dans les associations intercommunales et en particulier à la PRM » - Réponse de la Municipalité.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

11. Questions, vœux et divers

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017.
- Préavis N° 4/2.18 - Demande d'un crédit de CHF 1'459'400.00 pour la réalisation de la nouvelle Capitainerie et de CHF 399'600.00 pour l'assainissement du bâtiment du Port du Petit-Bois.
- Préavis N° 8/2.18 – Adoption du Plan partiel d'affectation (PPA) La Baie.
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 40/11.18 - Demande d'un crédit cadre de CHF 1'028'000.00, soit CHF 268'500.00 en 2018 et CHF 741'500.00 en 2019, pour le remplacement de divers véhicules et engins, ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire ;
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 35/10.17 - Le Livre sur les Quais – demande de subvention de CHF 100'000.00 pour l'année 2018. Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** ;
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 38/11.17 - Demande d'un crédit de CHF 2'470'000.00 pour la modernisation de la patinoire des Eaux-Minérales en vue de l'accueil des épreuves de curling des Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse 2020, pour l'organisation des épreuves, ainsi que pour le crédit d'étude relatif au solde des travaux de rénovation de la patinoire ;
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 37/11.17 - Demande d'un crédit de CHF 2'126'500.00, subventions non déduites, pour le remplacement de l'orgue du Temple et travaux de rénovations intérieurs ;
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 43/12.17 - Demande d'un crédit de CHF 83'000.00 pour le renouvellement du parc d'impression de la Ville ;

- Rapport intermédiaire de la commission chargée de l'étude du préavis N° 39/11.17 - Demande d'un crédit de CHF 1'100.000.00 TTC, pour les études des projets de réaménagement des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges Gare-Sud, leur mise à l'enquête et les appels d'offres à entreprise ; de CHF 1'700'000.00 TTC pour la première étape de réalisation, notamment le déplacement de la rue centrale et le réaménagement du site en période de chantiers.
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Laure Jatton et consorts « Quelle représentativité des délégué-e-s dans les associations intercommunales et en particulier à la PRM ».

.....

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017.

Personne n'a de remarque à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

2. Communications du Bureau.

M. le Président Frédéric VALLOTTON remercie chaleureusement les membres du Bureau pour leur participation active et le bon déroulement du souper du Conseil du 17 janvier passé. Il remercie également M. Jacques-Alain Dufaux pour avoir gracieusement offert les fromages.

Le deuxième point porte sur les votations du 4 mars. Le dépouillement se fera par le Bureau élargi sans aide extérieure. Rappel des objets soumis au vote et des horaires du Bureau de vote.

3. Communications de la Municipalité.

La Municipalité n'a pas de communication à apporter ce soir.

4. Démission d'un membre de la Commission de gestion 2017.

M. le Président Frédéric VALLOTTON annonce la démission au sein de la Commission de gestion 2017, de M. Jacques Dubochet, en raison de son emploi du temps très chargé en ce moment.

5. Nomination d'un membre de la Commission gestion 2017.

Mme Maria Grazia VELLINI, au nom du Groupe PSIG propose la candidature de M. Pierre TONDA, actuellement suppléant. L'élection est tacite et M. Tonda est remercié pour son engagement.

6. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion 2017.

Mme Maria Grazia VELLIN, au nom du Groupe PSIG, propose la candidature de Mme Romina GAROFALO. L'élection est tacite, et Mme Garofalo est remerciée pour son engagement.

7. Préavis de la Municipalité

N° 4/2.18 Demande d'un crédit de CHF 1'459'400.00 pour la réalisation de la nouvelle Capitainerie et de CHF 399'600.00 pour l'assainissement du bâtiment du Port du Petit-Bois, (Présidence EM) – 1^{ère} séance de commission : jeudi 15 février 2018, à 18h30, local du Forward Rowing Club.

Les commissaires sont :

Giancarlo DE BELLIS	Eva FROCHAUX	Sylvie FAY
Dominique-Anne KIRCHHOFER	Anne-Françoise COSANDEY	
Yves MENETREY	Jean-Claude GOY	

N° 8/2.18 Adoption du Plan partiel d'affectation La Baie, (Présidence PSIG) – 1^{ère} séance de commission : lundi 26 février 2018, à 18h30, salle Henri-Perregaux.

Les commissaires sont :

Patricia DA ROCHA	Alice DE BENOIT	Xavier LEPORI
Pierre MARC BURNAND	Laurent BEAUVERD	
Katia CID	Laure JATON	

8. Rapports de commissions :

N° 1/2.18 (préavis N°40/11.17) Demande d'un crédit cadre de CHF 1'028'000.00, soit CHF 268'500.00 en 2018 et CHF 741'500.00 en 2019, pour le remplacement de divers véhicules et engins, ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire.

M. François ENDERLIN président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte. Personne ne souhaite s'exprimer, la discussion est close.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

(à une très nette majorité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'028'000.00, soit CHF 268'500.00 en 2018 et de CHF 741'500.00 en 2019, pour le remplacement de divers véhicules et engins employés par les Services Infrastructures et gestion urbaine (INF) et Sports, bâtiments et environnement (SPO) et l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire ;
2. de dire que le montant de CHF 181'500.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 18'150.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019 ;
3. de dire que le montant de CHF 105'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 21'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019
4. de dire que le montant de CHF 531'500.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 53'150.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020 ;
5. de dire que le montant de CHF 210'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans à raison de CHF 42'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

N° 2/2.18 Le Livre sur les Quais – demande de subvention de CHF 100'000.00 pour l'année 2018. Rapport de majorité et rapport de minorité ;

M. le Président Frédéric VALLOTTON cède la présidence à M. Pascal GEMPERLI (vice-président) pour ce point de l'ordre du jour, car il va intervenir dans la discussion.

M. Pierre Marc BURNAND, président de la commission et rapporteur de la majorité, lit les conclusions du rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Mme Anne-Françoise COSANDEY, rapporteur de la minorité, lit les conclusions du rapport.

La parole est à la Municipalité.

Mme la Municipale Mélanie WYSS précise que les CHF 25'000.00 liés à la manifestation organisée par la Ville de Morges, ont déjà été acceptés dans le cadre du budget 2018, ainsi que les prestations logistiques en nature. Le Livre sur les Quais est une manifestation phare, bénéficiant d'un rayonnement particulier et qui profite à de nombreuses personnes. Les commerces bénéficient de l'influence de la manifestation et font vivre le centre-ville. Pour ces raisons, la Municipalité maintient les conclusions de son préavis et invite à soutenir les conclusions du rapport de la minorité.

M. Frédéric VALLOTTON intervient en tant que Conseiller, il s'exprime en ces termes :

« Je suis descendu de mon perchoir afin de vous faire part d'une ou deux réflexions propres à éclairer votre vote.

CHF 70'000.00, voire même CHF 100'000.00 pour un événement qui porte loin à la ronde le nom de Morges, ce n'est pas cher payé. Dans cette même fourchette de prix, nous ne pourrions pas nous offrir une campagne de promotion touristique aussi efficace ni aussi prestigieuse. Il serait regrettable de mettre en péril une manifestation aux retombées positives et il faut effectivement opter pour une professionnalisation de son organisation. Voilà la raison pour laquelle il a été fait appel à « Grand Chelem Event SA ». Ce nouvel intervenant n'est pas une organisation de bienfaisance mais une société anonyme, une entreprise à but lucratif. Elle a commencé par éponger les dettes du « Livre sur les quais » et nous l'en remercions. Il est naturel qu'elle compte rentrer dans ses frais le plus rapidement possible et dégager un bénéfice par la suite. Elle s'est du reste déjà fait payer ses services d'un professionnalisme indiscutable. Ce même professionnalisme lui a dicté d'introduire un « pass » d'entrée payant lors de l'édition de 2017.

Que la commune subventionne « Le Livre sur les Quais » à hauteur de CHF 70'000.00 ou de CHF 100'000.00, il n'en demeure pas moins que les acteurs centraux de cette manifestation restent négligés. Des visiteurs sont venus pour les écouter, pour les entendre s'exprimer sur tel ou tel sujet, ces visiteurs ont même payé 15.- francs pour cela l'année dernière et les auteurs n'ont rien touché ! Hormis, une minorité qui a eu les honneurs de la salle Belle Epoque, des croisières ou des petits-déjeuners au Beau-Rivage Palace. Tant mieux pour eux ; ils sont au moins rémunérés pour leur travail. D'autres auteurs ont parfois la chance d'être salariés ou largement défrayés par leur maison d'édition, de ces grandes maisons au solide budget promotionnel. Ce n'est malheureusement pas dans les moyens de nos maisons romandes, même les plus prestigieuses, en dépit du soutien très actif du canton de Vaud et des communes vaudoises. Vous me direz que tout ce qui touche aux auteurs est du domaine de la direction artistique du « Livre sur les quais ». Effectivement, cette instance, de sa propre volonté ou sur proposition des maisons d'éditions, délivre ses invitations. C'est à la fois un honneur et un devoir pour un auteur romand de répondre présent, du moins c'était un honneur. Depuis l'entrée de Grand Chelem Event SA dans la danse, comme un parfum de duplicité s'est mis à flotter sur les quais. Grand Chelem Event SA aurait donc à gérer, aussi, la rémunération, même symbolique, des auteurs renommés ou non.

Je me permets encore de vous rappeler qu'être auteur est une activité professionnelle tout comme être un élu de l'exécutif morgien, un employé de commerce au Centre patronal vaudois, un employé de commerce de détail à la Coop ou un agriculteur. Et encore plus sûrement que dans cette dernière profession, l'auteur ne vit pas du fruit de son labeur. En quoi consiste son travail ? L'auteur rédige des textes ou construit son œuvre, il soumet son travail à une ou plusieurs maisons d'édition. Parfois, rarement, il répond à une commande, et pour cela touche un à-valoir, une somme forfaitaire correspondant à une avance sur ses droits d'auteurs. Les droits d'auteurs varient entre 10 et 15% du prix de vente selon le contrat type proposé par les maisons d'éditions suisses. On parle de 8% en Allemagne. On considère qu'une œuvre romande vendue à 2'000 exemplaires est un rare succès. La plupart des auteurs romands connaissent des ventes de 400 à 500 exemplaires. Si l'on fixe le prix moyen d'un volume de littérature romande à 25.-, je vous laisse faire les comptes. L'auteur travaille encore avec l'éditeur à l'ajustement de son texte, parfois donne son avis sur le graphisme de la couverture. Après publication, il accepte la charge de la promotion, à savoir des séances de dédicaces et, parfois, des interviews dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision/chaîne Youtube, etc. Ces interventions à caractère publicitaire sont soit courtes, soit peu impliquantes. De plus, les extraits de son ouvrage qui seront lus à ce moment-là sont rémunérés et les droits perçus par l'organisation professionnelle Pro-Litteris. Le travail de l'auteur s'arrête ici. Si ce dernier est invité dans une école ou dans une manifestation à caractère gratuit, il accepte occasionnellement d'intervenir gracieusement. S'il s'agit d'une institution universitaire, il sera rémunéré, quitte à ne toucher qu'un centaine d'euros. L'auteur doit être rémunéré dès qu'il assure le show, qu'il s'agisse d'une conférence, d'une table ronde, d'un « parloir », « confessionnal » ou autre « speed dating » selon les appellations propres au Livre sur les Quais. Si modeste soit la rémunération, c'est une question de respect, respect dont témoignerait une manifestation locale à l'attention de la forte délégation romande. L'association professionnelle des Autrices et Auteurs de Suisse, faîtière des écrivains de ce pays milite de même pour une rétribution de toute activité sortant du cadre de la promotion.

En résumé et pour conclure, Mesdames, Messieurs, chers collègues, si vous votez une augmentation de la subvention communale à la manifestation du Livre sur les Quais, ce n'est pas cher payé aux vue des retombées promotionnelles pour notre ville mais n'oubliez pas que pas une miette de cet appétissant gâteau ne reviendra aux auteurs, les principaux acteurs de cet événement. Merci de votre attention. »

M. le Syndic Vincent JAQUES remercie M. Vallotton de ses propos, qui lui permettent d'attaquer le débat sous un angle différent. La Municipalité subventionne des associations, dans ce cadre c'est l'association Le Livre sur les Quais qui touche la subvention et qui a mandaté un prestataire qui lui est en charge de l'organisation de l'événement.

Concernant les frais dépensés pour les auteurs, la manifestation prend à sa charge les repas, les déplacements et l'hébergement pour autant que le domicile se trouve à plus de 100 kilomètres de Morges. Les événements qui nécessitent une préparation (lectures, conférences, ateliers) sont rémunérés à hauteur de CHF 120.00 pour une durée de 1 heure 15. Les performances artistiques sont rémunérées entre CHF 200.00 et CHF 400.00, selon le nombre de participants. Concernant les auteurs « Jeunesse » la rémunération est de CHF 120.00 ou CHF 200.00 s'il y a deux rencontres par jour, et respectivement CHF 90.00 et CHF 120.00 par personne, si la rencontre est en duo. L'association ne rémunère pas les universitaires publiant dans leur champ de compétence, les agents de la fonction publique, les rencontres sous forme d'interview avec un-e journaliste, qui ne nécessite pas de préparation, et les dédicaces.

Le festival s'est doté de deux chartes très claires, qui sont signées par les auteurs, et qui datent de 7 ans pour les auteurs « Jeunesse » et de 3 ans pour les auteurs « Adultes ». Pour l'édition 2017, les rémunérations des auteurs se sont montées à environ CHF 12'000.00, hors hébergement, repas et déplacement. Le budget des dernières éditions se montait entre CHF 14'000.00 et CHF 15'000.00, cette légère diminution est justifiée par une plus faible participation des auteurs en 2017.

L'association des Auteurs et des Autrices de Suisse (AdS) recommande une rémunération de minimum CHF 600.00, mais CHF 800.00 pour toute lecture, conférence ou prestation publique de plus de trente minutes. Ces revendications ont été émises lors d'une table ronde sur ce thème lors de l'édition 2016 du Livre sur les quais, à laquelle l'AdS était invitée à participer. Les revendications de l'AdS pourraient avoir des conséquences financières importantes pour la manifestation. Pour l'édition 2017 le budget se serait monté à plus de CHF 200'000.00. L'une des conséquences inévitables, serait la baisse du nombre d'auteurs invités et la baisse de rencontres avec le public. Qui pourrait peut-être être évitée si le Conseil acceptait d'augmenter d'autant le montant de la subvention.

L'effet pervers serait probablement un resserrement sur les auteurs connus et les têtes d'affiche, pénalisant ainsi les auteurs suisses ou émergents, pour lesquels la visibilité de la manifestation est indispensable. Le Livre sur les Quais s'efforce d'inviter un nombre important d'auteurs suisses, leur assurant par-là une promotion importante. Cette manifestation est pour les auteurs une belle opportunité de vente en comparaison à d'autres salons littéraires. Pour exemple, l'auteur romand Marc Voltenauer (« Le dragon du Muveran ») a vendu 867 livres à Morges. La jeune valaisanne Céline Zufferey, publiant son premier roman en a vendu 105, alors qu'elle se situe au 8^{ème} rang des ventes des auteurs suisses. Cette manifestation permet véritablement aux auteurs régionaux de trouver leurs marques.

En France cette question fait également débat, le Centre national du Livre a conditionné ses subventions aux festival littéraires, à la rémunération des auteurs, y compris pour les dédicaces, créant ainsi une très vaste polémique sur la pérennité financière des salons littéraires et sur la précarité du statut d'auteur. Quelques manifestations littéraires ont préféré renoncer aux subventions plutôt qu'appliquer ces barèmes.

Cette problématique est complexe, les organisateurs du Livre sur les quais s'efforcent de trouver un équilibre, entre la rémunération des auteurs qui paraît indiscutable et d'autres paramètres (la santé financière du salon, le maintien d'un nombre important d'auteurs et de rencontres, y compris hors des vedettes). Le dialogue reste ouvert avec les partenaires du livre pour améliorer les chartes existantes, pour toutes les parties.

Ces informations sont peut-être un peu en marge avec l'attribution de la subvention, car la politique du livre n'est en tout cas pas un élément que la Municipalité souhaite résoudre ce soir.

M. Richard BOUVIER exprime la position du Groupe PLR sur cet objet. Le Groupe PLR remercie la Municipalité pour son préavis et rappelle qu'il aurait dû le recevoir il y a plus d'une année, puisqu'il était attendu un bilan fin 2016, sur une décision du Conseil communal de février 2014. A la lecture du rapport de majorité ils ont appris que le déficit des sept premières éditions approchait les CHF 400'000.00. Avec pour la seule édition 2016, une perte de près de CHF 300'000.00, ce qui n'avait jamais été dévoilé jusque-là et qui est regrettable.

Ceci dit, le Groupe PLR estime que Le Livre sur les Quais est une belle manifestation, originale et bien intégrée à Morges et qui mérite d'être soutenue, pour autant qu'elle soit organisée de manière sérieuse ce qui semble être le cas avec Grand Chelem.

Le Groupe PLR, à l'unanimité, se rallie au rapport de majorité. Dès lors, M. Bouvier n'a que peu à ajouter, ce rapport étant complet et contenant tous les éléments et

arguments permettant d'arriver à la conclusion que le maintien de la subvention à CHF 70'000.00 est la meilleure solution.

Il redonne ici, en trois mots, les arguments clés :

1. Les organisateurs ne demandent rien.
2. Il n'est pas judicieux de changer le mode de subventionnement pour une année, alors qu'on est en attente de la réponse à la motion des Verts.
3. Le soutien communal, de CHF 120'000.00, en tenant compte des prestations en nature, est supérieur au soutien cantonal (de CHF 100'000.00).

En trois mots également, il répète pourquoi le statu quo est la bonne solution :

1. Avec une subvention à CHF 70'000.00, on a exactement le même résultat et la même manifestation qu'avec une subvention à CHF 100'000.00.
2. C'est un signal d'équilibre et de mesure à l'égard des autres manifestations.
3. C'est un signal à l'égard du contribuable et une question de principe : même si le montant en jeu n'est pas exorbitant, chaque franc doit être dépensé avec réflexion et efficacité.

M. Bouvier remercie le Conseil de soutenir le rapport de majorité.

M. Jean-Bernard THULER relève deux erreurs dans les conclusions du rapport. La première a déjà été relevée par M. le Syndic, il ne s'agit pas de subventionner une entreprise privée mais une association. Il s'étonne que M. Burnand, d'ordinaire si précis, n'ait pas corrigé cela dans les conclusions du rapport. La deuxième erreur est de comparer cette manifestation au Paléo. Cette année pour entrer au Paléo il fallait déboursier CHF 81.00, multiplié par 230'000 spectateurs, résultat comptable 16 millions. Il pense que ce n'est en rien comparable avec ce que le rapport de minorité propose ce soir comme subvention au Livre sur les quais. Le danger d'assécher les subventions ou de les maintenir au statu quo, c'est d'arriver à des entrées payantes, pour que cette manifestation gérée par un prestataire privé puisse entrer dans les chiffres noirs, car c'est quand même le but de cette manifestation.

Il rappelle que Grand Chelem a épongé un déficit, sauf erreur de CHF 120'000.00 pour pouvoir reprendre cette manifestation, sur des niveaux qui soient viables. En acceptant la proposition du PLR, le Conseil se dirige gentiment vers des entrées payantes, enlevant la substance même de cette manifestation, c'est-à-dire la gratuité des tables rondes. M. Thüler défend ce principe de gratuité et c'est pourquoi il recommande de suivre les conclusions du préavis municipal.

Mme Janine DEVAUD exprime que le Groupe des Verts a, à cœur, de soutenir cette manifestation et votera le rapport de minorité. Le Groupe veut soutenir le choix de la

Municipalité d'ajuster la subvention communale à la subvention cantonale, qui se monte actuellement à CHF 100'000.-. C'est pour cette raison que le montant de l'augmentation est de CHF 30'000.00. Ces CHF 30'000.00 n'ont rien à voir avec les petits fours, les fleurs et la main-d'œuvre des employés communaux, tel que décrit dans le rapport de majorité. Ce soir les Conseillers et Conseillères ont la responsabilité de se positionner sur ce montant. Mais ils ont également ce soir, une belle occasion de manifester leur enthousiasme et leur fierté d'être au cœur d'un événement culturel d'une telle envergure. Mme Devaud prétend que l'on peut être Vert, enthousiaste et aussi conscient de la valeur de l'argent. En ce sens, pour veiller à ce que l'argent des contribuables de Morges soit dépensé de manière équitable et réfléchi, le Groupe des Verts a déposé la motion « Pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations ».

En attendant la réponse de la Municipalité à cette motion, le Conseil doit ce soir prendre une décision pour la subvention 2018 au Livre sur les quais. Voter « oui » pour ces CHF 30'000.00 c'est confirmer la certitude que cette manifestation culturelle unique, ouverte à toutes et tous, a sa place à Morges. C'est aussi une manière de donner sa reconnaissance à tous les acteurs qui mettent leur savoir et leur énergie à l'organisation de cet événement, ainsi qu'à tous les bénévoles, qui sont pour la plupart fidèles au rendez-vous annuel du Livre sur les quais. Elle espère que ses arguments pourront convaincre le Conseil de voter le rapport de minorité.

M. Joseph WEISSEN fait le calcul que par Morgien, cette subvention représente deux francs par année, soit même pas 0,023 % du budget de la Ville. Le rapport de majorité écrit que la subvention contribue à financer une organisation privée à but lucratif. Désormais, il est connu que la subvention est versée à une association organisant un festival littéraire à succès. L'enjeu est de CHF 30'000.00. Pour rappel, le Conseil avait voté à une majorité évidente, un préavis de 9 millions et demi pour le giratoire de Marcelin et infrastructures. Dans ce cas précis, le denier public est transféré en faveur des entreprises privées. Selon son opinion, il faut parfois savoir garder le sens des proportions. Gouverner c'est prévoir, en proposant CHF 100'000.00 en faveur du Livre sur les quais, la Municipalité, visionnaire, anticipe, encourage et s'engage pour l'avenir.

Il invite à soutenir la culture, les livres, les auteurs et le rapport de minorité.

M. Pierre Marc BURNAND adresse ses plus plates excuses à M. Thüler pour ce raccourci vigoureux qu'il a pris dans le rapport de majorité. Effectivement, si l'on donne une subvention à une association qui ensuite la transmet à Grand Chelem, ce n'est pas directement à Grand Chelem que l'argent est donné, il l'accorde.

Ensuite, il répond à M. Weissen que deux francs ce n'est en effet pas beaucoup d'argent, mais deux francs dépensés pour rien c'est deux francs de trop. C'est la position de la majorité. Il demande à Mme Wyss, qui est intervenue toute à l'heure au sujet des conclusions, si elle souhaite que les conclusions de la majorité soient modifiées ?

Mme la Municipale Mélanie WYSS répond que c'est le Conseil qui décidera les conclusions qu'il veut voter. En l'état, les conclusions du rapport de majorité laissent libre interprétation sur les CHF 50'000.00 supplémentaires que le budget 2018 ne contient. Elle encourage les commissaires de la majorité à modifier leurs conclusions s'ils veulent que l'esprit du rapport de majorité soit respecté.

M. Pierre Marc BURNAND répond qu'ils vont y réfléchir et qu'il reviendra sur ce point.

Mme Anne-Françoise COSANDEY se réfère à un article paru dans le journal La Côte en mai 2017, titré « La région multimillionnaire grâce à la culture ». Elle rappelle qu'une étude a été faite pour Région Nyon, incluant les districts de Nyon et de Morges. Cette étude réalisée par M. Grégory Saudan, consultant indépendant, analyse les douze institutions des districts de Nyon et Morges (Beausobre et le Livre sur le quais). Les résultats montrent que les institutions culturelles étudiées génèrent plusieurs millions pour l'économie locale, 14 millions pour les onze institutions étudiées (excepté Paleo, jugé trop grand). L'impact économique du Livre sur les quais serait de 1,7 millions, et l'impact médiatique de 10,3 millions.

Pour calculer l'impact économique, M. Saudan a additionné les sommes engagées par les organisateurs, les salaires des employés, les dépenses du staff et le nombre de spectateurs, y compris les nuitées. L'attractivité de chaque institution culturelle a également été analysée et sur onze institutions c'est le festival Visions du Réel et Le Livre sur les Quais, qui arrivent en tête. On retrouve les mêmes conclusions dans un article du magazine Bilan de juillet 2017, un article du Temps et des articles dans la presse française également. Tous arrivent au même constat, la culture coûte mais rapporte aussi, et bien plus que ce que l'on imagine en terme financier et humain. Ne soyons pas frileux mais généreux et ouverts à soutenir la culture. La manifestation durera avec ou sans soutien public. Sans soutien public, le risque est de voir le nombre de manifestations payantes grandir et l'augmentation des prix pour les manifestations déjà payantes. Montrons que le soutien de la Ville de Morges est courageux, qu'il s'agit d'une vraie politique publique pour que cette manifestation soit ouverte à tous. Mme Cosandey invite à soutenir les conclusions du rapport de minorité.

M. Bastien MONNEY constate que le rapport de majorité et le rapport de minorité invitent à soutenir Le Livre sur les Quais avec la même vigueur et le même enthousiasme, mais, il n'est pas dupe, l'un le soutient tout de même moins que l'autre. Au vu des conclusions des rapports, l'on constate que le soutien n'est pas de pareille intensité entre la majorité et la minorité. Il s'exprime en ces termes :

« Petites pirouettes, coup d'esbroufe, enfumage, on introduit sournoisement des prestations en nature pour un total de CHF 23'600.00, à quoi on ajoute le vernissage, le tour est joué, on y a vu que du feu. Voilà que M. Burnand ouvre la boîte de Pandore. Que les associations et les clubs sportifs tremblent, maintenant vous allez jusqu'à compter et valoriser les poubelles, le pupitre du plénum où je me trouve et même les mats de drapeaux. Ceci pourrait me faire rire s'il n'était pas question de l'une des manifestations phare de notre Ville, qui accueille près de 40'000 visiteurs et qui promeut la culture et le livre. Le canton verse une subvention équivalente à celle versée par la Commune. Doutons quand même que les services communaux tombent dans le panneau et s'amuse à prendre en compte la liste improbable qui compose ces CHF 23'600.00. Le Canton pourrait à juste titre réduire le montant de la subvention de CHF 30'000.00 pour l'année 2018. A vous de juger l'impact que cela pourrait avoir sur la dynamique de la manifestation. Piquant aussi l'argument saugrenu qui vient à dire que d'allouer CHF 100'000.00 ou CHF 70'000.00 n'a aucune incidence, hormis celle de permettre aux mandataires de faire du bénéfice, ceci est faux. Les montants sont alloués à l'association. Le mandataire a épongé une partie importante du déficit, partie supérieure à la subvention ici proposée. Parce ce que, ce qui est impossible peut devenir possible, que si nous souhaitons voir cette manifestation perdurer, se dérouler sur nos quais, à Morges et ne pas partir sous d'autres cieux plus cléments, il y a lieu de créer des conditions cadres suffisantes pour qu'elle y reste. Que de porter notre soutien à 8% du budget de fonctionnement de l'association en 2018 est totalement acceptable et que cette augmentation a un impact quasi nul sur notre budget, soit à peine 0,02% de nos charges, alors nous nous devons de donner un signal clair en soutenant les conclusions du rapport de minorité et en acceptant de porter la subvention à CHF 100'000.00 ».

M. le Syndic Vincent JAQUES tient à transmettre les enjeux, qui n'ont pas tous été exprimés. Il aimerait insister sur le fait que la collectivité publique subventionne l'association. La professionnalisation de la manifestation a été saluée par tous, à commencer par les services communaux. Ces professionnels ont beaucoup facilité les contacts, l'efficacité et donc fait baisser les coûts de mise en place et de logistique. La subvention que la Commune attribue à l'association influence la qualité de la programmation, parce que ce sont ces aspects qui constituent la politique publique soutenue par la Municipalité et voulue par le Conseil communal.

Il y a plusieurs mois, voire plusieurs années que la Ville de Morges et l'Etat de Vaud collaborent aux discussions avec le comité de l'association et les collectivités

publiques, pour trouver un moyen d'assurer un socle financier stabilisé pour la manifestation. Adapter le montant de la subvention communale au montant de la subvention cantonale est apparu à la Municipalité comme une solution raisonnable. C'est une pratique courante dans le canton que de se rallier au montant cantonal. La politique de la culture est l'un des rares domaines où le projet est d'abord en main communale, puis en main cantonale et in fine en main de la Confédération, c'est pourquoi il est lieu de débattre aujourd'hui.

La demande d'augmentation émane de la Municipalité suite à de nombreux échanges datant de 2016 lorsque l'association était dans les turbulences et même avant, en 2015, lorsque l'élaboration des budgets et l'équilibre financier devaient concorder. Il a été identifié qu'un plus grand subventionnement permettrait une assise et une stabilisation communale-cantonale sur le long terme.

Le montant de CHF 100'000.00 a été fixé par la Municipalité en analysant le positionnement du Livre sur les Quais dans le paysage événementiel régional. Le montant attribué tient compte du budget global de la manifestation et représente moins de 10 % du budget global. On tient compte également de ce que ce montant permet de garantir en terme de médiation culturelle et de ce que cette manifestation rapporte.

L'étude menée par M. Grégory Saudan prouve par des analyses la retombée médiatique conséquente du Livre sur les Quais, qui dépasse celle du Théâtre de Beausobre. Le Livre sur les Quais constitue un système économique qui bénéficie beaucoup à l'économie locale, surtout de manière indirecte. Le succès de la manifestation c'est la qualité de sa programmation culturelle. Il aimerait soulever qu'en 2017, contrairement à ce qui a pu être évoqué, les conditions n'étaient déjà plus strictement identiques. Suite à l'édition dramatique de 2016, la venue d'un mandataire a nécessité au sein du comité de l'association des prises de décisions importantes, pour viser l'équilibre. En 2017, la manifestation a déjà diminué la quantité d'auteurs, la rendant moins intéressante pour certains. La partie logistique a déjà subi une optimisation financière, alors que le concept initial fonctionnait bien, afin de réduire les coûts. La volonté n'est pas de créer une inflation, la diminution du nombre d'auteurs présents en est la preuve.

Heureusement, la manifestation bénéficie du soutien très important de fondations et d'organismes privés depuis le début et de manière continue pour certains. Au fil des années certains soutiens diminuent ou disparaissent car d'autres événements émergent. Ces soutiens sont volatiles et c'est plusieurs dizaines de milliers de francs qui peuvent tout à coup disparaître, d'où l'importance d'établir un socle financier stable qui apporte une caution auprès des organismes privés. Cet ancrage est l'un des axes de cette politique culturelle.

La Ville finance avec cette subvention publique, la présence d'auteurs diversifiés, notamment les auteurs suisses et vaudois qui pourrait être moins représentés, tout comme les tables rondes ou les animations si les moyens s'amenuisent. Le volet Jeunesse, les manifestations scolaires sont entièrement prises en charge par les subventions publiques cantonales et communales. Le danger en cas d'acceptation du rapport de majorité est de voir cet événement devenir moins attractif et la perte éventuelle de sa gratuité.

Deux mots sur la motion. La motion « Pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations » est en cours de travail dans les services de la Commune. Idéalement, il aurait aimé que le débat actuel coïncide avec le dépôt d'un rapport, mais les travaux engagés pour le préavis de ce soir étaient en route depuis longtemps. Il fait part du sérieux que la Municipalité a observé quant à l'analyse des critères généraux qui permettront d'établir un subventionnement équitable. Il croit que concernant Le Livre sur les Quais la Municipalité a fait preuve d'une transparence approfondie.

La réponse à la motion ne fixera pas les montants des subventions, mais concernant Le Livre sur les Quais, la subvention répond à des critères liés à des prestations logistiques, à une politique publique définie, à un taux de subventionnement bas, en relation avec le budget total d'une manifestation, qui la rend éligible à un certain montant. Ces montants seront définis par des critères qui seront développés par la Municipalité.

Cette manifestation, que personne ne conteste, rapporte à la Ville d'avantage qu'elle ne coûte et c'est le message que M. le Syndic souhaite faire passer ce soir. Elle rapporte sur le plan économique, médiatique, culturel et pour ces raisons la Municipalité recommande de voter le préavis municipal ce soir.

M. Jacques DUBOCHET s'excuse d'intervenir tardivement, non par stratégie mais parce qu'il est « *lent à s'énerver* ». Il reprend une phrase de l'un des principaux protagonistes de ce soir « CHF 30'000.00 qui ne servent à rien ». Le Conseil va voter là-dessus, devant la presse, devant les caméras, on vote CHF 30'000.00 qui ne servent à rien. C'est tout ce qu'il a à dire.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

*« Pour éviter toute ambiguïté sur les conclusions et éviter que la Municipalité ne les interprète mal, je propose d'ajouter à la fin du point 1 de la conclusion, la phrase : **ces dernières déjà prévues au budget 2018**. Ce qui modifie la conclusion comme suit : 1. « d'accorder pour 2018 à l'Association Le Livre sur les Quais un soutien de CHF 120'000.00, composé d'une subvention de CHF 70'000.00 et de prestations en*

nature (logistique et vernissage) à hauteur de CHF 50'000.00, ces dernières déjà prévues au budget 2018 ». L'amendement sera déposé auprès du Bureau toute à l'heure.

Il est difficile de répondre aux arguments de ceux qui sont favorables à une subvention de CHF 100'000.00 pour la simple et bonne raison qu'on est chaque fois d'accord avec eux ... sauf sur la somme. Tout ce que l'on voudrait faire avec CHF 100'000.00, on le fera avec CHF 70'000.00. Et c'est pour cela, M. Dubochet, que ces CHF 30'000.00 ne servent à rien, et je trouverai intéressant, que la presse, puisque c'est M. Dubochet qui le demande, mentionne cette phrase-là.

Je termine par une brève réflexion.

La majorité de la commission considère que le préavis N° 35/10.17 pose au Conseil communal deux questions qui peuvent paraître antinomiques :

- 1. est-ce qu'il faut soutenir, ou non, Le Livre sur les Quais ?*
- 2. est-ce qu'il faut être attentif, ou non, aux dépenses engendrées ?*

La majorité de la commission considère qu'une subvention de CHF 70'000.00 permet de répondre positivement à ces deux questions :

- 1. oui, une subvention de CHF 70'000.00 (120'000.00 avec les prestations en nature) est un geste fort en faveur du Livre sur les quais;*
- 2. oui, en maintenant la subvention à CHF 70'000.00, on fait preuve de responsabilité en dépensant l'argent que le contribuable nous a confié avec intelligence et une modération efficiente.*

C'est pourquoi la majorité de la commission vous recommande de voter cette option. »

La parole n'est plus demandée, le Conseil passe au vote sur l'amendement : 47 pour, 33 contre, 9 abstentions. L'amendement est accepté.

M. le Vice-Président Pascal GEMPERLI oppose le rapport de majorité amendé au rapport de minorité : 41 voix pour la majorité et 43 voix pour la minorité.

Le Conseil vote enfin sur le fond, le rapport de minorité est soutenu par: 43 voix, contre 41 et 1 abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,

- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de porter la subvention au Livre sur les quais à CHF 100'000.00 pour l'année 2018.

N° 3/2.18 Demande d'un crédit de CHF 2'470'000.00 pour la modernisation de la patinoire des Eaux-Minérales en vue de l'accueil des épreuves de curling des Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse 2020, pour l'organisation des épreuves, ainsi que pour le crédit d'étude relatif au solde des travaux de rénovation de la patinoire ;

M. Yvan CHRISTINET, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui divergent de celles du préavis municipal.

La parole est la Municipalité.

M. le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« Comme de bien entendu, la Municipalité a lu attentivement, pris note du rapport de commission ; elle a particulièrement observé et analysé ses conclusions.

Elle remercie ladite commission pour son important travail et se félicite qu'elle ait joint, au dit rapport, les quelques 70 questions complémentaires qu'elle nous avait adressées, avec leurs réponses municipales, utiles compléments à une analyse détaillée, par votre législatif communal. Tous ces éléments sont indispensables à une vraie décision démocratique en ce jour, dans le respect de nos Institutions communales.

Sur le fond, maintenant, la Municipalité se réjouit que le principe de modernisation, assainissement, de mise aux normes (tant énergétiques, sportives ou relevant de la sécurité) de la patinoire soit apprécié et validé, à l'unanimité, et ce, tant par la commission des finances que par la commission ad hoc.

Par souci d'adéquation avec les dates prévues pour les jeux sportifs, les premières dispositions d'études et modernisation de la patinoire seraient en voie d'être

engagées (investissements pérennes telle que la régulation, les vestiaires, l'éclairage, la sonorisation, les sanitaires, etc.).

En raison de l'unanimité incontestée au sein des rapports, et par souci d'efficacité, nous vous invitons dès lors à soutenir sans réserve les conclusions du préavis municipal, comme y invite la COFIN (point 5 et 6). En cas d'accord ce soir, il pourrait être procédé, sans perdre de temps, à cette prochaine étude et rénovation que chacun-e attend : public sportifs et clubs.

La Municipalité, en engageant par le même préavis, une manifestation de portée internationale, des aménagements immédiats et pérennes, et des études de réfection de la patinoire, a souhaité être cohérente et efficace.

Répondre aussi aux critères de développement durable, en aménageant et assainissant énergétiquement et économiquement une infrastructure sportive communale et régionale, mais aussi cantonale. La Municipalité a conduit avec minutie et constantes pesées d'intérêts ce conséquent projet sportif, en soumettant son préavis, en recherchant également subsides et subventions cantonaux opportuns, auprès du Département de l'économie et du sport, afin de répondre à la politique sportive générale.

Par le déroulement local de ces épreuves de curling, Morges serait appelée à être désigné « site olympique » ! Peut-on apprécier une telle promotion si bénéfique pour l'image de notre ville, à l'occasion d'une compétition internationale qui bénéficie d'une aussi forte audience et d'une telle visibilité (ville positive et tournée vers l'avenir) ?

Contrairement aux concours qui se déroulent dès ce jour en Corée, ces JOJ, soutenus avec l'intérêt qu'ils méritent, font la promotion des valeurs importantes que saluent tant nos autorités locales, que l'ensemble de notre société. Soit, Sports, Jeunesse, Education (effort, engagement, respect et considération mutuelle). Les écoles de Morges sont d'ailleurs invitées à participer à ce projet.

Certes, difficultés logistiques, frilosités et rigueurs de saison, pragmatisme économique, et doutes de circonstance peuvent trouver place dans le rapport qui vous est soumis. Il paraît toutefois déplacé et inadéquat de comparer la portée d'un événement tel que les jeux olympiques avec le passeport vacances, joutes de portées bien différentes.

Par contre, nous nous réjouissons que la commission engage sans restriction la politique sportive de la Municipalité, en précisant « qu'elle intensifie ses efforts pour le développement du sport pour tous, afin que chaque Morgienne et Morgien puisse y avoir accès à un prix abordable ». L'incroyable soutien et succès qu'a connu la silent party de ce dernier samedi 3 décembre, où plus de 600 patineurs se sont retrouvés pour une fête familiale (et silencieuse) dans notre patinoire démontre ici la

cohérence de cette politique que votre Municipalité développe en ces occasions nouvelles, saluées par la population morgienne, sur les réseaux sociaux notamment

La Municipalité soutient les valeurs olympiques des JOJ. Elle a défini la forme idoine à son préavis, qui permet de procéder à des investissements durables au sein de la patinoire, au profit ultérieur de tout-e morgien-ne, et ce, en l'occasion unique et historique d'une manifestation. Les autorités tant fédérales que cantonales ici son engagées au nom de la politique sportive et du soutien de la jeunesse. Ces dispositions et promotion régionales, internationales méritent votre soutien et concours d'élu communal morgien.

Nous vous invitons dès lors à voter les conclusions du préavis municipal, qui permet le déroulement des épreuves de curling des JOJ de portée internationale, comme l'indispensable réfection de la patinoire communale utile à chacun-e. »

La discussion est ouverte.

Mme Catherine HODEL reconnaît que la Jeunesse, le Sport, l'esprit d'équipe, le rayonnement de Morges sont des termes qui enthousiasment tout un chacun. L'espoir de voir le « dinosaure » briller à nouveau de tous ses feux durant une dizaine de jours et ensuite se voir rénové pour de bon est une belle perspective. Elle n'est pas contre le sport, la jeunesse ou un équipement sportif de taille. Les déclarations sur l'organisation des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse, émanant de son Directeur général Ian Logan et de Philippe Leuba, Conseiller d'Etat en charge du sport, sont explicites et le rapport de majorité les cite. Elle reprend les déclarations essentielles : « éduquer la Jeunesse au développement durable et surtout utiliser des structures existantes ».

Morges est cité de l'Energie et dispose de l'Agenda 21, elle vient d'inaugurer une centrale solaire ici-même et déclare clairement sa stratégie énergétique et de développement durable. Comment est-ce possible que le Conseil ait à se positionner sur la dépense de plus d'un million pour la compétition de curling des JOJ ? Comment justifier la mobilisation de la patinoire durant plus de deux mois pour en faire des pistes de curling ? Comment expliquer les travaux pérennes, certes nécessaires, sans savoir quelle va être la rénovation ultérieure ? Face à ces questionnements, et à tous les autres points financiers et organisationnels encore sans réponse, le Conseil n'aurait-il pas mieux à faire ? Elle pense qu'il faut avoir le courage de dire que les exigences du CIO pour le curling sont quasiment impossibles à réaliser dans une patinoire, sans de gros investissements. Le courage de revenir sur une intention primaire louable mais dont les conséquences n'ont pas été mesurées. Le courage de défendre le contribuable de Morges et de penser aux utilisateurs usuels de la patinoire. Enfin, le courage de refuser ce crédit pour l'organisation de cette compétition des JOJ, en totale contradiction avec l'écologie,

l'utilisation rationnelle de l'énergie, et le développement durable. Ainsi, comme de nombreux membres de l'Entente Morgienne, elle recommande d'adopter les conclusions du rapport de la commission.

M. Jean-Bernard THULER soutient les conclusions du préavis municipal et s'exprime en ces termes :

« Ce qui a précédé et qui a façonné l'adulte que j'ai été, le sexagénaire que je suis et le vieux que je suis en train de devenir, est fait de petites choses qui marquent, qui imprègnent, qui façonnent une personnalité, comme j'en suis persuadé, la plupart d'entre nous. Nous sommes faits d'une somme énorme de petites choses.

Quelle ne fut pas ma joie quand le Comité Olympique frappa à la porte du Municipal d'alors, M. Pittet, pour lui demander la mise à disposition de la patinoire des Eaux-Minérales pour les joutes de curling. Me sont venues alors immédiatement les images des JO de Mexico 1968, j'avais 11 ans. Bob Beamon qui saute à 8m90 pour établir un record du Monde, qui ne sera dépassé que bien des années plus tard par Carl Lewis. Tommy Smith et John Carlos sur le podium du 200 mètres qui lèvent un poing ganté, en signe de protestation contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis, etc (nomme de nombreux autres champions). J'ai été absorbé par les prouesses que seuls les Jeux pouvaient illustrer de manière aussi spectaculaire. Je vous parle de cette époque, car je ne suis pas arrivé à partager mon enthousiasme auprès de la majorité de mes collègues de la commission.

Quand on me demande pourquoi je soutiens l'accueil des Jeux pour la Jeunesse, je trouve qu'avec ce préavis la Municipalité fait preuve d'un esprit d'innovation, de générosité, qu'elle propose un moyen de diversifier les activités de la patinoire, que le projet s'inscrit dans un cadre qui dépasse largement les limites de la Commune. Qu'il s'associe à un mouvement cantonal valorisant les jeunes, dans un sport d'équipe exigeant. Qu'il réunit plusieurs communes dans une même dynamique, et qu'enfin il permet d'entretenir et de réhabiliter la patinoire aux exigences actuelles.

Je me dis aussi, que c'est l'occasion d'avoir accès à un sport qu'il nous est donné de regarder que durant les championnats du Monde ou les Jeux Olympiques. Que les juniors de l'équipe suisse de 18 ans sont champions du monde, que leurs aînés font partie de l'élite mondiale, que le curling demande des compétences exceptionnelles pour maîtriser ce sport. Et que, si les responsables chargés de nous présenter l'organisation du Comité olympique des Jeunes, nous avaient invité à une incitation à ce sport, je ne serai pas là pour vanter les mérites du curling et du sport en général.

Le rapport décrit parfaitement l'investissement financier que demande cette manifestation. Vous avez en main, les résultats d'un travail fécond de la commission, et je reste convaincu que nous prenons une décision en toute connaissance de

cause. Je reste convaincu qu'un investissement tel que présenté dans le préavis municipal reste le meilleur développement durable que l'on puisse offrir à la Jeunesse. C'est pourquoi je vous invite à soutenir les conclusions du préavis municipal. »

M. Baptiste MULLER entend que la patinoire a besoin d'investissements et de travaux durables et c'est pourquoi la commission demande à la Municipalité de revenir avec un projet portant sur des travaux durables.

Concernant les JOJ, il se demande comment on peut en arriver là. A moins de deux ans du début de la compétition des JOJ, et après avoir suivi un processus aussi important que celui d'une candidature aux JOJ, c'est incroyable qu'un Conseil comme celui de Morges, ait de véritables raisons de refuser un projet.

Après tout ce processus, après les études du Comité du JOJ, celles de la Municipalité, personne n'a vu de problème. Alors qu'il y a des problèmes. Ce projet est déséquilibré.

Peut-être qu'à l'origine la Municipalité ou le Comité des JOJ pensaient que tracer des lignes dans la patinoire, puis de faire quelques adaptations serait suffisant et si cela avait été le cas, Morges aurait peut-être pu accueillir ces jeux. Mais ce n'est pas le cas. Cette patinoire n'est pas faite pour le curling, c'est une patinoire de patinage et de hockey. Pour la transformer pour dix jours, il faut la fermer deux mois. Deux mois, en pleine saison (y compris les vacances) pendant lesquels les clubs et le public n'y ont pas accès. Cela va totalement à l'encontre des principes du développement durable, pourtant fondamentaux des JOJ.

De plus, cela ne fait pas de sens sur le plan économique. De l'aveu même de la Municipalité (on le trouve dans le préavis), les retombées économiques sont très faibles pour Morges. Tous les événements principaux, y compris les remises de médailles, auront lieu à Lausanne. En outre, le public est attendu en petit nombre. D'ailleurs, lors de son intervention, M. Thüler n'a cité que des athlètes des Jeux Olympiques, ce qui est intéressant en terme de visibilité.

Les coûts de cette transformation provisoire et l'organisation de la compétition sur une dizaine de jours, s'élèvent à un million de francs. Cela fait plus de CHF 10'000.00 par athlète pour 10 jours. De nombreux coûts, tels que la sécurité et le déplacement du restaurant scolaire n'ont pas été évalués. La balance est clairement déséquilibrée. Les JOJ pour Morges se révèlent être un véritable cadeau empoisonné, c'est pourquoi il invite à le refuser poliment en soutenant le rapport de la commission.

M. Mathieu BORNOZ rappelle qu'à l'origine la Municipalité s'est engagée à mettre à disposition cette infrastructure pour les compétitions de curling, permettant de soutenir et de s'intégrer dans cette manifestation. Jusque-là tout le monde adhère. La commission a su ce qui allait se passer l'année passée, à la lecture du préavis municipal. A ce moment-là, selon lui, tout le monde a pensé que mettre à disposition voulait dire mettre à disposition et rénover. Que les travaux pérennes étaient induits, en tout cas au niveau de la temporalité par cet événement, et non pas intégrés par une rénovation plus globale, qui aurait facilité la lecture de cette rénovation nécessaire. Ce site est « sensible » et pose pas mal de questions quant à la façon de le gérer. Au final, le ficelage un peu particulier de ce dossier, ne laisse pas indifférent et interroge.

Comment en est-on arrivé à penser que le site de Morges c'était LA solution ? En dehors du fait qu'il s'agit d'une patinoire, qu'il y a de la glace et du froid, pour le reste, rien ne colle. Le Groupe des Verts pense qu'il y a eu une erreur de casting initiale. D'une idée de base tout à fait louable, le dossier a évolué de telle manière, que le Conseil est invité ce soir à se positionner non par pour ou contre les JOJ, mais en faveur d'une véritable aberration écologique. La Ville va chauffer le ciel pour une durée indéterminée, alors que jusqu'à maintenant la patinoire était maintenue à une certaine température. Pourquoi faudrait-il la chauffer pour cet événement ? Les Verts sont très à l'aise sur ce dossier car il s'agit pour eux d'une aberration écologique, impossible à soutenir. Les Verts ne sont pas contre les JOJ, la Jeunesse ou tout autre événement pouvant apporter des solutions à la Ville. Ils sont contre la mise à disposition d'une structure inadaptée et invite de ce fait à soutenir le rapport de la commission.

M. Laurent PELLEGRINO demande (conformément à l'article 82, alinéa 5 du règlement du Conseil communal) sous l'hypothèse que les conclusions du rapport de la commission ne soient pas acceptées, que les conclusions du préavis municipal soient votées de manière fragmentée, en trois groupes distincts. Soit :

- 1) les conclusions N° 1 et N° 2, qui correspondent aux dépenses non pérennes, pour un montant de CHF 1'054'000.00.
- 2) les conclusions N° 3 et N° 4 qui correspondent aux dépenses pérennes, pour un montant de CHF 700'000.00.
- 3) les conclusions N° 5 et N° 6 qui correspondent aux études devant permettre de chiffrer et planifier la deuxième étape de rénovation de la patinoire, pour un montant de CHF 710'000.00.

Il s'exprime ensuite en ces termes :

« Il me semble important de séparer les dépenses pérennes et non pérennes car c'est un peu comme si le Comité d'organisation pour les JOJ nous demandait d'accueillir un jeune sportif, que l'on va prénommer Bjorn, dans notre foyer, pour une

durée de dix jours. L'hospitalité des Morgiennes et des Morgiens n'est plus à démontrer, et c'est avec plaisir que nous lui offrirons le gîte et le couvert. Mais voilà, lors de la visite de l'expert de Swiss Curling, celui-ci nous informe qu'il va falloir démolir quelques cloisons pour satisfaire le confort de Bjorn, habitué aux grands espaces. Là on se dit, compréhensifs, que c'est l'occasion d'entreprendre les travaux que l'on avait de toute façon envie de faire un jour ou l'autre. Ce sont des dépenses pérennes et avec un peu de chance le Prince Albert passera voir le chantier. Les travaux étant conséquents, nous ne pouvons plus disposer de notre logement durant deux mois. Cela commence à faire beaucoup. Pour achever le tout, ce grand jeune suédois mesure 2,06 mètres, et nous devons changer, à nos frais, tout le mobilier. Il faudra évidemment se débarrasser de ce matériel au départ de Bjorn, c'est ce que l'on appelle les dépenses non pérennes. Matériel qu'il faudra aller chercher chez Ikea, évidemment.

Tout cela lui fait penser au sketch de Chevalier et Laspalés « Le dîner chez les amis » qui débute par cette phrase « le mieux c'est d'être invité par des amis qui ont les moyens. C'est sûr tu détends mieux quand cela n'est pas à tes frais ».

Dans l'argumentaire en faveur du préavis, l'on peut lire « le CIO et membres de l'organisation faïtière du sport sont domiciliés dans le canton de Vaud, et ils paient des impôts. Il serait temps de leur retourner l'ascenseur pour maintenir les liens ». C'est parfaitement juste, mais c'est à l'ensemble des contribuables vaudois et non pas seulement aux Morgiens de participer à cet effort.

Les retombées économiques du curling ne sont apparemment pas phénoménales, on pourrait même dire que pierre qui glisse n'amasse pas mousse. Je souhaite donc que la Municipalité reprenne non pas les discussions mais les négociations avec les autorités cantonales et le Comité d'organisation des JOJ. »

M. Bastien MONNEY pense que ce qui devrait animer le Conseil ce soir c'est l'enthousiasme, la ferveur et l'engouement à accueillir l'une des disciplines de JOJ dans sa Commune, et ce n'est pas ce qu'il ressent. On peut aisément imaginer qu'un dossier comme celui-ci ne se représentera pas dans un horizon temps où les élus qui siègent dans cet hémicycle pourraient encore être présents. L'audace de la Municipalité est à saluer de s'être associée à ce projet et de l'avoir porté devant le Conseil communal. La Municipalité propose et le Conseil dispose. La pierre d'achoppement concerne le montant qui est proposé pour accueillir les JOJ, certes conséquent pour réaliser des aménagements provisoires, sur une période relativement courte. On peut le considérer comme une dépense ou comme un investissement. Investissement dans le Sport et la Jeunesse, dans le soutien à la politique publique, porteur de messages positifs, pour le rayonnement de la Commune ou pour voir le drapeau olympique flotter à Morges. C'est aussi là que le débat peut se placer. S'agissant de la pertinence et de la retombée à accueillir les

épreuves de curling, hasard du calendrier, le quotidien 20 Minutes informe aujourd'hui que le curling devrait vivre son heure de gloire lors des JO d'hiver qui débutent prochainement en Corée du Sud.

Concernant la patinoire, tout a été entendu. Dès sa réalisation, tout semblait mal emmanché, de sa conception à son exploitation. Que dire d'une infrastructure de cette taille, qui ne permet pas d'accueillir plus de deux manifestations par année, hors de la période de glace ? Des dizaines de millions ont déjà été investis (selon son estimation, plus de 50 millions depuis 1990). Ces dépenses ont été faites, que ce soit pour son amortissement ou pour son exploitation. Nous sommes à la veille d'investir à nouveau, entre 4 et 6 millions supplémentaires pour sa rénovation. L'occasion est donnée en 2020 de faire de Morges une Ville olympique. C'est pourquoi il invite à la saisir et à soutenir les conclusions du préavis municipal.

La Municipalité propose de porter ce montant au budget des années 2019 et 2020, conscient que ce montant grèvera de manière importante les deux prochains exercices, et s'agissant d'un événement dont la portée dépasse assurément ces deux seules années, il est proposé de le porter sur cinq années, soit sur les budgets 2019 à 2023. De ce fait, il dépose, au nom du Groupe PSIG un amendement au point 2 des conclusions du préavis municipal :

2 nouveau : de porter ce montant aux budgets des années 2019 à 2023.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER s'exprime en ces termes :

« Pour avoir pratiqué du sport de compétition dans ma jeunesse et avoir porté les couleurs morgiennes sur les champs de course d'aviron en Suisse et à l'étranger, je suis évidemment sensible à la tenue d'un événement sportif tel que les JOJ à Morges. Mais je ne suis pas aussi enthousiaste que MM. Thüler et Monney et considère que la Municipalité dans son préavis, et la minorité de la commission, font fausse route, pour plusieurs raisons. La minorité affirme d'abord que nous devons soutenir et porter l'idée olympique et ses valeurs auprès de la Jeunesse. Ce n'est pas notre rôle, c'est celui des clubs sportifs. Ce sont eux qui promeuvent les valeurs du sport et les valeurs olympiques au quotidien. Parce que ce n'est pas avec une seule manifestation qui durera douze jours, que l'on touche les jeunes, que l'on les incite à faire du sport. C'est en leur offrant des possibilités concrètes de découvrir un sport à proximité de chez eux, de pouvoir s'y rendre régulièrement, voire quotidiennement pour certains, d'y trouver des amis, et un encadrement qui les font progresser jour après jour, qu'on peut les amener à partager des valeurs liées au sport. Ce sont donc les clubs sportifs morgiens que nous devons soutenir.

On nous dit aussi que le préavis mérite d'être soutenu pour son statut de rencontre, et d'échanges entre nationalités, public et compétiteurs. Les échanges et contacts entre jeunes et moins jeunes, compétiteurs et public, suisses et étrangers, existent

déjà à Morges au travers de différentes manifestations sportives mises sur pied par les clubs. On pense aux régates de divers championnats de voile, aux tournois de judo, de tennis, aux matchs de hockey, aux compétitions de natation, au mémorial Gander, etc.

Si l'on veut intensifier ces échanges, ce travail appartient à la Déléguée au Sport. On peut en effet imaginer, qu'elle mette sur pied une manifestation au cours de laquelle les clubs pourraient se présenter au public, nouer des contacts et faire connaître leur sport pour inciter des jeunes à venir s'y essayer. Cela pourrait être une sorte de forum des sports, à l'image du forum des métiers, mais à l'échelle morgienne. Il n'est donc pas nécessaire de dépenser plus d'un million de francs, pour quelque chose que l'on peut réaliser à moindre coût et de manière plus efficace quant au but recherché. Soit inciter les jeunes d'ici à pratiquer un sport ici.

« Ce préavis doit être évalué comme un investissement durable pour notre Jeunesse » affirme encore la minorité de la commission. Dépenser CHF 1'054'000.00 dans des installations non pérennes pour une compétition de douze jours, n'est pas un investissement durable pour la Jeunesse. Aucun Morgien ne participera à l'épreuve de curling des JOJ, aucun Morgien ne profitera de ces installations éphémères.

Alors si vraiment l'on veut investir pour la Jeunesse, de manière durable, il faut augmenter les subventions données aux clubs sportifs morgiens. Car ce sont eux qui investissent et s'investissent pour la Jeunesse. Ce sont eux, dirigeants et entraîneurs, bénévoles pour certains, qui ne comptent pas leurs heures, qui tout au long de l'année et des années incitent les jeunes au sport et à ses valeurs, les coachent, les encouragent à devenir meilleur, et à se surpasser. Le sport est une école de vie, que l'on vous enseigne dans les clubs, des petits qui débarquent à 7 ou 8 ans, aux grands devenus majeurs. Et souvent se sont ces jeunes, qui ont grandi au sein de leur club, qui deviennent à leur tour coach, et initient et encouragent des plus jeunes à pratiquer leur sport-passion. C'est comme cela qu'un club dure, que l'on transmet des valeurs et que l'on investit durablement dans la Jeunesse. Si donc le but recherché est d'investir durablement de l'argent pour la Jeunesse morgienne, autant donner ce million aux clubs morgiens qui sauront assurément mieux quoi en faire, que de le claquer dans une installation qui ne durera que douze jours.

Enfin, et cerise sur le gâteau, Morges a alloué une subvention annuelle aux clubs sportifs de CHF 225'000.00 en 2017, subventions extraordinaires de CHF 20'000.00 non incluses. Vous admettez que verser une subvention extraordinaire à un club ancré à Morges depuis des décennies et qui a formé des centaines de jeunes, parfois au palmarès étoffé, fait un peu rikiki face au montant de 1'054'000.00 qu'on nous demande d'accepter pour des installations qui ne dureront que douze jours, dont aucun athlète morgien ne pourra profiter et dont plus personne ne pourra ensuite se servir.

Ceci étant posé, je me suis livrée au petit calcul suivant : Morges a alloué au club sportif une subvention de CHF 225'000.00 en 2017. Cette subvention a soutenu 3046 juniors (chiffres disponibles dans les annexes du rapport). Cela représente un effort de 73.86 francs par junior morgien et par année. Si l'on prend la somme de CHF 1'054'000.00 pour les travaux non pérennes que l'on devrait réaliser, et que l'on la divise par les 96 athlètes qui participeraient aux épreuves de curling, on obtient un montant de CHF 10'979.00 par athlète soit encore un montant de CHF 915 par athlète et par jour de compétition. CHF 74 par année pour un junior morgien, CHF 915 par jour pour un junior étranger. Cherchez l'erreur. Comment voulez-vous ensuite motiver les clubs morgiens à continuer de s'investir pour la Jeunesse quand on fait des différences pareilles. C'est inique et c'est choquant. C'est la raison pour laquelle je vous invite à faire preuve de bon sens et à soutenir les conclusions du rapport de la commission, demandant le renvoi du préavis à la Municipalité. »

M. Jean-Bernard THULER se permet de remonter à la tribune car il a été cité. Avec ce qu'il entend ce soir on ne pourra pas dire que la gauche ne soutient pas le sport à Morges.

Par rapport aux chiffres et au nuage qui envahit ce discours, il pense que l'on essaie de nous noyer dans les chiffres mais que l'on oublie, et Mme Kirchhofer l'oublie, la mise à disposition des terrains de foot et de tous les équipements que la Commune met à disposition, qui ne sont pas chiffrés, et qu'elle ne prend pas en compte.

Les Verts l'étonnent, car oui il peut paraître inopportun de chauffer une patinoire mais il aimerait les entendre sur cette traversée d'autoroute qui pourrit la vie des Morgiens depuis 54 ans, un peu plus souvent. Il encourage à prendre des positions qui les satisfassent et là il pourra les soutenir.

Il répond à M. Müller, que s'il n'a pas cité de sportif actuel c'est pour démontrer l'impact qu'un tel événement peut avoir dans une vie lorsqu'on le vit à onze ans. Selon lui c'est un investissement important car en ce qui le concerne il a duré à peu près 49 ans.

Mme la Municipale Mélanie WYSS intervient sur l'amendement du Groupe PSIG. Dans sa rédaction, la Municipalité a tenu à spécifier les montants qui devraient avoir et qui auront un impact sur les budgets 2019 et 2020 puisque ces dépenses seront planifiées puis mises sur le budget de fonctionnement. Ce qui n'est pas le cas des dépenses d'investissement qui elles font l'objet d'un préavis et qui sont amorties. Donc ces dépenses devront bien être mises sur les budgets 2019 et 2020 lorsque les entreprises travailleront, qu'elles enverront leurs factures, et que le Service des finances devra régler ces factures-là.

Pour cette raison, Mme Wyss ne peut pas soutenir l'amendement proposé, puisqu'elle ne va pas pouvoir régler des factures en 2023, concernant des travaux réalisés en 2019 ou en 2020.

M. Joseph WEISSEN s'exprime en ces termes :

« En préambule, je cite une phrase d'un courrier des lecteurs de Monsieur Denis Pittet, ancien Municipal, « après avoir pris connaissance du préavis pour l'accueil des épreuves de curling des JOJ 2020, et un crédit d'étude relatif au solde des travaux de la patinoire, j'étais particulièrement impressionné par la qualité du contenu, une aide à la décision ». Mon opinion a évolué, je partage l'avis de M. Pittet, et comme la Municipalité je soutiens à long terme les sports de glace à Morges, et pour la région de La Côte. Investissements pérennes et crédit d'études de 1,2 millions, du préavis.

Nous savons que le mouvement olympique et universel est souvent critiqué pour ses erreurs. En revanche, les jeux de la Jeunesse ont une taille modérée et encourageante. Aujourd'hui, la Ville a une occasion unique d'inscrire Morges dans un projet d'envergure, les JOJ 2020 et d'investir CHF 890'000.00 pour l'organisation de la compétition de curling et l'infrastructure non pérenne pour la compétition. Les montants estimés des subventions s'élèvent à CHF 300'000.00 et les diverses dépenses imprévues à CHF 208'000.00.

Nonobstant, je suis surpris de constater que la participation financière du Comité d'organisation des JOJ et le Canton, ne couvrent pas les frais inhérents à l'organisation des compétitions prévues sur Morges et qu'ils soient reportés sur le contribuable morgien. J'invite les organisateurs à changer leurs modus operandi et d'augmenter leurs contributions financières.

Les investissements pour les jeux sont pratiques et ne profitent pas seulement au sport mais aussi à l'économie, au commerce, aux activités de Morges Région Tourisme (hôtellerie, restauration), à l'enthousiasme de la Jeunesse (activités sportives et bénévolat), aux écoles (les classes de Morges ont déjà participé à Lausanne à l'événement « JOJ 2020 Two Years to go ») et les élèves de la Mongolie ont déjà visité la Vallée de Joux.

A notre connaissance, la commission consultative de la patinoire et le Hockey Club Forward Morges mouvement junior, le club de patineurs de Morges, le Curling Club Morges et le Club de la Région Lausanne-Morges Star Forward, et leurs présidents MM. Benturqui Gisclon, Schwarz et Pasche ne se sont pas prononcés contre l'organisation des jeux à la patinoire de Morges.

JOJ 2020, un projet du Canton de Vaud, Alpes, Jura et Plaine. De la Ville de Lausanne et la Région Lausanne-Morges. Le projet est donc fédérateur et la Ville de Morges contribue à la solidarité institutionnelle et la cohésion cantonale. Le Comité olympique et les cinquante organisations sportives et fédérations internationales, sont un pilier important de l'économie vaudoise et propose un formidable capital d'aptitudes et de compétences, ainsi que la présence de nombreux centres de formation et écoles réputés. Garantie de synergie pour répondre pleinement à la dimension éducative des JOJ. Morges peut bénéficier de ces atouts. La visibilité de la Commune, reconnue lors de celle-ci s'engage aussi à l'organisation des événements sportifs nationaux, championnat suisse de gymnastique artistique en 2017 et patinage artistique. Les JOJ deviendront grâce à la presse suisse et à la transmission de la SSR du curling à Morges, un événement national, favorable et complémentaire aux efforts de marketing de Morges Région Tourisme, orientés vers le tourisme doux. La présence de la presse sportive spécialisée en curling contribuera au rayonnement de Morges dans les pays de sports d'hiver.

Dans ce contexte, je souligne l'exemple de la Chine, le 6 décembre 2017 à Beaulieu, les représentants du tourisme suisse et chinois ont dressé le bilan de l'année pour la coopération entre les deux pays. En 2022 auront lieu les Jeux Olympiques en Chine. Le Comité d'organisation des jeux s'échange. Le savoir-faire suisse, les écoles universitaires, les écoles spécialisées, l'horlogerie, la technologie suisse est demandée. La Direction des JOJ 2020 cherche des tours operators. M. Ian Logan, Directeur général des JOJ 2020 était également invité à tirer un bilan de cette année de propagation entre la Chine et la Suisse, je cite M. Logan « il y a une opportunité énorme à saisir pour Lausanne 2020 et pour toute la région. Les jeux de Pékin constituent un immense appel d'air en Chine. Le Président veut amener 300 millions de ses compatriotes aux sports de neige d'ici 2022. L'enjeu pour nous est de profiter de l'image de Lausanne, capitale olympique, et de nos jeux, pour attirer une part de cette clientèle. Pour lui faire découvrir d'autres paysages que le Cervin, et la Jungfrau. Et pourquoi pas Morges la Coquette, son district et le pays de Vaud. »

Pour conclure, je paraphrase deux présidents américains « Switzerland State of Vaud, Morges first, yes we can, nous le pouvons ». Nous sommes tous ouverts au Monde, et libéraux, je vous propose de voter en faveur du préavis de la Municipalité. »

M. Michael FURHOFF aimerait ajouter quelques petites choses. Premièrement, en réponse aux Verts, la patinoire chauffe le ciel depuis 25 ans, l'accueil des JOJ ne va pas changer grand-chose.

Le montant de 1,2 millions demandé n'est pas très élevé par rapport aux dépenses nécessaires pour l'assainissement de la patinoire, soit environ 6 millions et ce n'est

pas grand-chose par rapport à ce qui a déjà été payé, soit la construction et l'exploitation de la patinoire, plus de 50 millions.

Enfin, il annonce qu'il est joueur d'un club de handball depuis 2004 et coach Jeunesse et Sport depuis 2010 et caissier depuis 2017. Son équipe doit parfois jouer à Beausobre, dans la grande salle, ce qui coûte CHF 800.00 car le club n'est pas morgien. Les clubs de Morges bénéficient de la gratuité de la salle. Il faut compter cela également dans les subventions.

Pour finir il aimerait dire que les jeunes joueurs ont besoin de modèles, pour s'engager, et selon lui les JOJ peuvent remplir cette mission.

S'il avait 1.2 millions en tant que caissier, il achèterait 45'000 maillots, 45'000 ballons ? Il ne saurait pas quoi faire. Il a besoin de la promotion de son sport, ce que la Ville peut faire, et d'infrastructures.

M. Bastien MONNEY retire l'amendement déposé précédemment suite à l'intervention de Mme la Municipale Mélanie Wyss.

M. Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« En guise de conclusion, par rapport à tous ces éléments qui ont été apportés, effectivement la Municipalité, par sa réflexion, par l'élaboration du préavis avait abordé la grande majorité, si ce n'est l'unanimité des problèmes qui ont été soulignés. Elle est restée convaincue de la rénovation de la patinoire, de la promotion du sport, et l'adhésion en cette occasion à cette fameuse compétition internationale que représente le curling. J'ai reçu aujourd'hui de Swiss Curling Association un courrier qui invite à inscrire son équipe si l'on est né entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2005 pour Lausanne 2020. Au programme découverte de l'esprit olympique, découverte de l'expérience internationale, et conditions souhaitées optimales. Il est question aussi de commission de sélection, d'engagement, de comportement sportif, volonté de faire du sport, apprentissage des compromis concernant l'équipe régulière des championnats.

Pour la compétition de curling il y aura 16 équipes, et la Suisse peut être fière de ses joueurs de curling. En 2012, lors des Youth Olympics Game d'Innsbruck et en 2016 à Lillehammer, la Suisse a gagné l'or et le bronze en équipe mixte et deux fois l'or de la compétition mixte double. Nous avons besoin de modèles, cela a été dit et de confrontations internationales, qui n'empêche pas la volonté de s'engager au niveau local. Il a entendu la proposition de Mme Kirchofer, pourquoi ne pas organiser une rencontre avec les responsables des clubs. Avec la nouvelle Déléguée au Sport, la Municipalité a programmé pour le 19 avril prochain une rencontre des dirigeants

sportifs, afin de faire mieux connaissance et aborder des éléments de politique sportive locale.

Pour répondre à Mme Hodel, oui la Municipalité a du courage, elle propose un projet complet et assume volontiers. La Municipalité a répondu aux 70 questions, de manière complète.

Concernant les interrogations de M. Müller, la Municipalité a dû construire réfléchir, négocier, et arriver avec des solutions finales qui puissent relativement convaincre.

Le million signalé ici, c'est un million subventions non déduites, avec le 10 % pour des éléments imprévus, et la TVA. Nous espérons et cela a été communiqué à la commission, arriver à des chiffres nettement plus bas. La Municipalité souhaite aller de l'avant et remercie de soutenir son préavis.

J'aimerais encore ajouter que les autres sites de compétition sont enthousiastes et ont mobilisé des personnes, des services communaux, pour atteindre leurs objectifs. Je lis ici un projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de près de 8 millions destiné à cofinancer les projets de construction de la télécabine Jorat-Mazots, à l'occasion des JOJ. C'est des décisions qui se prennent ici et là pour aller de l'avant. »

La parole n'est plus demandée, le Conseil passe au vote sur les conclusions du rapport de commission : 63 pour 16 avis contraires, 5 absentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

(63 pour, 16 contre, 5 abstentions)

1. de renvoyer à la Municipalité le préavis de demande d'un crédit de CHF 2'470'000.00, participation du Canton et subventions non déduites, pour la modernisation (non pérenne et pérenne) de la patinoire des Eaux-Minérales, en vue de l'accueil des épreuves de curling des Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse 2020, pour l'organisation de ces épreuves, ainsi que pour le crédit d'étude relatif au solde des travaux de rénovation de la patinoire ;

2. de demander à la Municipalité de présenter au Conseil un nouveau préavis pour une demande de crédit d'étude englobant l'ensemble des travaux de rénovation de la patinoire.

N° 6/2.18 Demande d'un crédit de CHF 2'126'500.00, subventions non déduites, pour le remplacement de l'orgue du Temple et travaux de rénovations intérieurs.

Mme Claudine DIND, présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a lu attentivement et pris note du rapport de commission, comme de celui de la COFIN, dont elle a particulièrement observé les conclusions.

Elle remercie ladite commission pour son travail de qualité et se félicite du grand intérêt qu'elle a manifesté en cette occasion importante de réfection et de remplacement d'un tel objet de patrimoine.

Rappelons ici que le Temple aura quelques 250 ans en l'an 2019, et que ce bâtiment public, historiquement si symbolique, mérite une considération particulière que vous avez reconnue. C'est dans cet esprit et à travers cette réflexion qu'il avait été décidé en Municipalité, puis au Conseil communal en 2016, d'accorder un premier crédit d'étude de CHF 60'000.00 pour le remplacement de l'orgue, étant préalablement entendu et décidé en Municipalité qu'un relevage n'avait qu'une portée temporairement limitée, et donc un coût excessif.

Comme vous l'avez lu, les études préalables ont démontré d'importantes vétustés et lacune intérieures à corriger, transformer, rénover (en cette occasion de fermeture du Temple). L'amiante et l'électricité en sont des exemples criants. La Municipalité a considéré les indispensables rénovations, et décidé d'amputer, par soucis d'économie, son premier budget de préavis de quelques CHF 600'000.00.

Elle se félicite d'avoir bien été comprise par votre commission.

La question du financement participatif ou de participations de tiers a rapidement été évoquée en séances de commission, pour ce projet qui relève, pour sa genèse, de l'ancienne législature. Cette suggestion est parvenue suffisamment tôt à la Municipalité qui a écrit au Conseil de paroisse. Ce dernier a pris note des présentes intentions, et signalé par voie de courrier qu'il ne s'opposerait pas à la création d'une

fondation, notamment afin de promouvoir ou de participer à la construction et valorisation du présent orgue.

En cette même occasion, les premières réflexions sont engagées avec le Conseil de Paroisse, afin de mieux coordonner travaux de rénovation du Temple, construction de l'orgue avec les célébrations habituelles des offices religieux, et autres cérémonies qui habituellement s'y déroulent. Les recherches des lieux de cultes adéquats sont en cours.

En conclusion, et en point d'orgue, la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de commission. »

M. Richard BOUVIER signale une coquille dans les conclusions du rapport, au point 2 c'est écrit dès le budget 2018 alors que dans le préavis il est écrit 2019.

De manière générale le groupe PRL est favorable à l'entretien du patrimoine morgien et est convaincu de la nécessité des travaux de rénovations du Temple et comprend le souhait de remplacer l'orgue par un instrument plus performant. Le Groupe ne remet pas en cause les objectifs du préavis et salue le travail de la commission. En particulier, il partage le souci exprimé quant au financement de l'orgue. L'amendement ne répond pas de manière satisfaisante à ce souci. Le Groupe PLR n'est pas d'accord que le financement du remplacement de l'orgue incombe uniquement à la Ville de Morges. Il est largement d'usage, et la commission en a donné plusieurs exemples dans son rapport, que le financement d'un orgue soit partagé entre différents acteurs, incluant bien sûr la commune siège mais également les paroisses utilisatrices, les organisateurs de concerts, les donateurs institutionnels (Loterie Romande par exemple), des fondations, des entreprises œuvrant dans le domaine culturel, voire des privés généreux aux motivations diverses, sans oublier le recours éventuel au financement participatif.

Le Groupe PLR ne comprend pas qu'un tel mode de financement n'ait pas été imaginé et proposé spontanément par la Municipalité. L'amendement aux conclusions proposé par la commission va dans le bon sens, mais s'il indique une bonne intention, il ne fixe aucun objectif précis. Concrètement, il ne fait qu'ajouter un vœu pieu, qui n'engage en rien la Municipalité. Si l'on vote les conclusions telles qu'amendées par la commission et si la Municipalité dresse dans deux ans un bilan signalant que les dons s'élèvent à CHF 3'000.00, les conclusions auront été respectées et le Conseil n'aura que les yeux pour pleurer.

C'est pourquoi, le Groupe PLR considère que le Conseil doit se prononcer sur un projet précis et non sur des intentions. Il a étudié quelques variantes possibles et imaginé des propositions d'amendement. Il a vite réalisé qu'il n'était pas raisonnable de fixer dans l'abstrait des montants, des pourcentages, des modes de financement,

sans avoir en main tous les éléments du dossier, et qui plus est judicieux de laisser le soin à la Municipalité de définir les règles de ce nouveau mode de financement de remplacement de l'orgue.

En conséquence, le Groupe PLR ne voit pas d'autre solution que de renvoyer le préavis à la Municipalité, avec la conviction qu'elle saura revenir très vite auprès du Conseil, avec un préavis incluant une stratégie crédible de financement pour l'orgue.

Au vu de ces considérations, le Groupe PLR dépose l'amendement suivant aux conclusions du préavis, point 1 nouveau : de renvoyer le préavis N° 37/11.17 à la Municipalité en lui demandant de présenter au Conseil un nouveau préavis incluant un mode de financement plus performant pour le remplacement de l'orgue. Point 2 supprimé.

Mme Maria Grazia VELINI ne partage pas les propos de M. Bouvier et se dit choquée des conclusions du rapport de commission concernant la participation de tiers au financement de l'orgue. Le Temple appartient à la Commune de Morges, y compris l'orgue qui s'y trouve. Elle rappelle que les associations qui louent le Temple doivent payer, cet argent va dans la bourse communale. Les concerts aussi ramènent de l'argent. A quand une quête lors des cultes pour rembourser la bourse communale et épancher les dettes liées à cet orgue ? Elle trouve cette attitude vraiment très décevante.

M. Rémi PETITPIERRE, en tant que membre de la commission, tient à défendre le rapport de la commission et précise que toutes les questions posées à la Municipalité ont trouvé des réponses. La discussion a été constructive et faite de compromis.

Un travail comparatif approfondi de ce qui se fait dans le Canton en matière de remplacement d'orgue a été effectué pour en arriver à la conclusion que la majorité des communes fonctionnent sur le mode proposé dans les conclusions. Sans indiquer de montant fixe pour ne pas poser de contrainte. La Municipalité et tous les commissaires étaient d'accord de saisir l'opportunité de faire une demande financière externe. M. Petitpierre ne comprend pas l'attitude du Groupe PLR, notamment l'argument qu'il n'avait pas en main tous les éléments du dossier. Selon lui le préavis était disponible, tous les commissaires l'ont lu et le Groupe a certainement pris position avant d'envoyer les commissaires à la commission. Si des questions devaient être posées par les membres du PLR au sein de la commission, M. Petitpierre pense que cela a été fait. Il ne comprend pas le dépôt de cet amendement, pour lui c'est un manque de professionnalisme flagrant. Le Groupe PLR avait tout le loisir de discuter de cela et maintenant il veut renvoyer à la Municipalité un préavis qu'il est important de traiter rapidement sous certains

aspects. Notamment le plafond rempli d'amiante qui s'effrite, avec les risques sanitaires que cela induit.

Il est déçu et ressent un manque de respect du travail effectué en commission (y compris des commissaires du PLR car au final ils étaient d'accord) et de la Municipalité en général.

M. Mathieu BORNOZ fait part de sa lassitude face à cette démarche, de plus en plus usitée, de financement participatif. Sur ce dossier, il pense que la Ville peut se permettre cet investissement, s'agissant de l'entretien de son patrimoine. Au-delà de l'aspect financier, il pense que le financement participatif est une occasion de permettre une adhésion populaire et il trouve ridicule de l'introduire comme cela en bout de course. Qu'est ce qui est important ? Récupérer un peu d'argent ou faire participer les gens ? Le regret des Verts par rapport à ce débat est que l'objectif de ce remplacement n'ait pas été mis plus en avant. Qu'est-ce que cela va amener ? Le préavis était un peu pauvre sur cet élément-là.

Il pense qu'une motion ou une discussion pourrait peut-être clarifier cette notion de financement participatif, à quel type de projet cela se prête-il exactement ? Pourquoi l'utiliser dans le cadre d'un financement communal ? Il pense que c'est important de se mettre d'accord sur certains points, pour utiliser cet outil à bon escient.

A titre personnel il soutient les conclusions de la commission car il pense que la Ville a les moyens de financer son patrimoine et que la demande est justifiée.

M. le Syndic Vinent JAQUES intervient pour donner au Conseil l'assurance, que les conclusions du préavis seront suivies avec bienveillance et détermination. Il reconnaît que le financement participatif ne faisait pas partie des réflexions de la Municipalité à ce moment-là. La Municipalité salue cette proposition de financement participatif et pense que c'est une bonne idée. En tant qu'organe délibérant, le Conseil a les compétences d'amender les conclusions et d'accorder ou pas les montants induits. La compétence de choisir la manière dont elle va envisager ce financement alternatif revient à la Municipalité.

M. le Syndic se dit sensible aux arguments de Mme Velini, puisqu'il est question de patrimoine communal et que c'est l'une des tâches régaliennes de la Municipalité que d'entretenir son patrimoine, avec les impôts des morgiens, c'est imaginable.

Le fait de faire participer des associations ou des fondations nécessite du temps et l'on se trouve à l'aune des célébrations que la Municipalité a voulu faire coïncider, le processus étant initié depuis quelques années. Cette discussion aurait pu avoir lieu

au moment où le Conseil communal a accordé les crédits d'études, ce n'a pas été le cas.

La Municipalité peut, en cas d'acceptation du rapport de la commission, amendé, pouvoir trouver les clés qui permettront d'obtenir d'avantage que CHF 1'000.00 ou CHF 2'000.00 de financement participatif. Un certain nombre d'idées peuvent être explorées, des intentions symboliques, voire populaires peuvent être amenées. M. le Syndic invite le Conseil à laisser cette latitude à la Municipalité et lui permettre d'avancer sur ce dossier en lui accordant les crédits demandés.

Mme Claudine DIND remercie le Syndic pour sa détermination à faire avancer ce projet. Il est vrai que la Ville aurait eu les moyens de financer le remplacement de cet orgue mais la commission a trouvé géniale l'idée de financement participatif amenée par la droite. Elle pense que ce processus permet d'enthousiasmer tout le monde, car ce Temple n'est pas qu'un lieu de culte. Elle en a eu la preuve ce matin en rencontrant des personnes qui avait entendu parler du projet et étaient prêtes à s'investir, même modestement. Il a y a tout un foisonnement autour de cet instrument, cela va ouvrir cette église à des rassemblements, des festivités, des concerts.

Elle donne l'exemple de Nyon, qui dans son préavis relatif aux travaux de rénovation du Temple relève : « une demande de participation financière pour le renouvellement des orgues est en cours, d'une part la Fondation Goblet a été sollicitée et pourrait entrer en matière sur ce point, le montant de la subvention n'est pas encore connu, d'autre part une recherche de fonds sera organisée par la paroisse de Nyon, et plus particulièrement "Musique à l'Eglise, etc.". Elle pense que si la Municipalité devait revenir avec un préavis elle pourrait s'inspirer du modèle nyonnais.

Cet après-midi elle a reçu un message électronique d'une personne venant de France, en charge des demandes de subventions, qui a aidé au subventionnement du Château de Chambord et qui demandait ce qu'il pourrait faire pour la Ville de Morges. Elle n'a pas encore pu lui répondre mais elle va le signaler à la Municipalité, peut-être pourrait-il aider à obtenir plus que le million.

M. Richard BOUVIER a bien entendu les arguments et les promesses de la Municipalité et il annonce que le Groupe PLR retire son amendement.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

(à une large majorité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'126'500.00, subventions non déduites pour les travaux de rénovations intérieurs, subventions et participations de tiers non déduites pour le remplacement de l'orgue du Temple.
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 70'883.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

N° 7/2.18 Demande d'un crédit de CHF 83'000.00 pour le renouvellement du parc d'impression de la Ville.

M. Bertrand GILLIARD, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte. Personne ne souhaite s'exprimer.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

(large majorité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 83'000.00 TTC pour le renouvellement du parc d'impression de la Ville ;
2. de dire que le montant de CHF 83'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 16'600.00 par an, à porter en compte dès le budget 2019.

N° 9/2.18 Demande d'un crédit de CHF 1'100.000.00 TTC, pour les études des projets de réaménagement des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges Gare-Sud, leur mise à l'enquête et les appels d'offres à entreprise ; de CHF 1'700'000.00 TTC pour la première étape de réalisation, notamment le déplacement de la rue centrale et le réaménagement du site en période de chantiers.

M. Laurent BEAUVERD, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport, qui sont différentes des conclusions du préavis municipal.

La parole est à la Municipalité.

M. le Municipal Eric ZUGER conçoit que le préavis puisse être qualifié de "maous" mais ce projet est important et nécessite donc un préavis en conséquence. La Municipalité comprend les difficultés à la compréhension de ce très grand ensemble.

Selon ses souvenirs de Conseiller communal, puis de Municipal, la Ville de Morges n'a jamais connu de travaux d'une telle ampleur. S'il se réfère à la rapidité avec laquelle le président-rapporteur a lu les conclusions du rapport de commission, il conclut qu'il est important que la Municipalité puisse disposer de ce crédit et elle se rallie aux conclusions de la commission qui sont constructives et vont dans la bonne direction, il remercie le Conseil de les soutenir.

Par ailleurs, il indique qu'une date a déjà été prévue pour la prochaine séance de commission, afin d'aller de l'avant.

M. Laurent BEAUVERD annonce que pour faire écho aux réflexions de la commission et suite à une discussion sur la durée des amortissements, la commission dépose le sous-amendement technique suivant :

Point 1 inchangé.

Point 2 inchangé.

Point 3 modifié : de dire que le montant de CHF 485'000.00 correspondant aux travaux d'aménagement du site de la Place de la Gare, gare routière, pour la durée des travaux, sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 97'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

Point 4 nouveau : de dire que le montant de CHF 1'215'000.00 correspondant aux travaux de déplacement de la rue Centrale et du passage des canalisations sous les voies ferrées, sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 40'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

M. Beauverd précise qu'il s'agit d'amortir les travaux qui ne sont pas pérennes mais provisoires, sur une durée plus courte.

Mme la Municipale Mélanie WYSS annonce que la Municipalité se rallie à cet amendement.

Le Conseil vote sur les amendements proposés par M. Beauverd. La majorité accepte les amendements.

Le rapport ainsi amendé est accepté à la majorité moins une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser à la commission de continuer ses travaux sur les points 1 et 2 du préavis municipal concernant l'octroi de CHF 1'100'000.00 TTC pour les études des projets de réaménagement des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges Gare-Sud, leurs mises à l'enquête et les appels d'offres à entreprise ainsi que l'amortissement de ce montant ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'700.000.00 T'500.00 TTC, subventions et participations non déduites pour la première étape de réalisation, notamment déplacement de la rue Centrale, réaménagement du site en période de chantiers et passage de canalisations sous voies ferrées ;
3. de dire que le montant de CHF 485'000.00 correspondant aux travaux d'aménagement du site de la Place de la Gare, gare routière, pour la durée des

travaux, sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 97'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

4. de dire que le montant de CHF 1'215'000.00 correspondant aux travaux de déplacement de la Rue Centrale et du passage des canalisations sous les voies ferrées, sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 40'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

9. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Laure Jatton et consorts « Quelle représentativité des délégué-e-s dans les associations intercommunales et en particulier à la PRM ».

Mme Laure JATON remercie la Municipalité pour sa réponse complète et ne demande pas au Conseil d'adopter de résolution car cela n'est pas d'un grand effet si ce n'est celui d'exprimer un souhait. Au vu de la proposition de la Municipalité de se charger de déposer un préavis sur ce sujet, elle profite de l'occasion et annonce le dépôt d'une motion pour le Conseil communal du 7 mars prochain dont le titre sera « Pour une définition claire et exhaustive, dans le règlement du Conseil communal, du rôle et de la représentativité des délégués-e-s du Conseil communal, dans les organes des associations intercommunales. »

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce deux réponses orales qui seront données par M. Jean-Jacques Aubert.

Réponse verbale à la question posée en séance du Conseil communal du 6 décembre 2017 par M. le Conseiller communal Marc Bally, qui relève que l'éclairage du clocher du Temple ne fonctionne plus depuis un mois, y a-t-il une raison à cela ? En période de l'Avent c'est regrettable

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Les façades Nord et Ouest du Temple sont éclairées par des projecteurs installés sur des mâts situés sur les places du Temple et de Saint-Louis. A noter que ces éclairages de façade et du clocher peuvent être volontairement éteints à certaines époques de l'année, comme par exemple durant la période de l'Avent, à la demande de la paroisse. Ceci permet ainsi la mise en valeur des décorations de Noël installées dans l'édifice.

Toutefois, cette interruption prolongée de l'éclairage de façade et du clocher provenait d'un problème technique survenu malheureusement sur l'installation entre deux tournées de contrôle. Ces dernières étant effectuées tous les deux mois, le problème n'a pas été détecté immédiatement. La panne a dans l'intervalle été résolue et l'éclairage est à nouveau parfaitement fonctionnel. »

Réponse verbale a la question de M. le Conseiller communal G. De Bellis : publibike et dépose-minute sous la gare, il s'interroge sur le nouveau parc de vélos électriques sur l'avenue Henri-Warnery, sous le pont de l'autoroute, à proximité de la gare. Ce parc est situé pile à l'endroit du dépose-minute. Est-ce un emplacement définitif et si oui, cet endroit est-il adéquat pour les vélos au vu de la circulation ? Un marquage au sol est-il prévu, indiquant des cases et un emplacement pour un panneau d'information ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« L'emplacement du nouveau parc de vélos en libre-service sur l'avenue Henri-Warnery ne se situe pas à proximité d'une place de dépose-minute, contrairement à ce qu'affirme M. le Conseiller communal de Bellis. Tous les automobilistes qui s'arrêtent à cet endroit sont en infraction car ils effectuent cette manœuvre sur le trottoir. La place officielle de dépose-minute se trouve au Nord-Est du giratoire du Moulin, à proximité du chemin de St-Roch.

Cet emplacement a été mis à l'enquête du 10 juin au 9 juillet 2017 et la Municipalité a délivré le permis de construire le 30 octobre de la même année. Cet emplacement est idéal car il se situe à proximité de la Gare CFF et qui plus est abrité des intempéries par le pont autoroutier. De plus, un aménagement cycliste complémentaire est prévu sur l'avenue Henri-Warnery afin de faciliter l'accès à cette installation mais également pour toutes les autres places pour les cycles situés à proximité, aménagement qui devrait être réalisé au courant de cette année. En ce qui concerne le marquage au sol de la station Vélib, il a été réalisé fin janvier 2018 par Publibike.

Sur le totem servant de borne de liaison avec les cycles entreposés à proximité figurent toutes les informations utiles. »

M. Marc BALLY remercie la Municipalité pour ces éclairages.

11. Questions vœux et divers.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« Le mardi 23 janvier est paru dans le quotidien 24heures deux avis mortuaires d'entreprises vaudoises nous annonçant le départ pour un monde meilleur de

Monsieur Eric Décosterd. Le faire-part de la famille, plus précis, n'est paru que trois jours plus tard, vendredi 26 janvier.

Quelques âmes sensibles se sont émues de ce décès. Trois d'entre elles, n'osant pas téléphoner à notre collègue Eric Décosterd pour lui demander s'il était mort, et sachant que je le connaissais, m'ont appelé pour savoir comment j'allais et, incidemment, si j'avais rencontré récemment notre camarade, et dans quel état. Jusque-là, ça frise le vaudeville mais c'est de caractère privé. Où ça se corse, c'est que la troisième personne qui m'a téléphoné s'est excusée de me déranger et m'a expliqué pourquoi elle venait vers moi. Habitante du Gros-de-Vaud, elle avait commencé par téléphoner au Greffe qui était aux abonnés absents, elle a ensuite tenté sa chance à l'Office de la population où on lui a d'abord signifié qu'Eric Décosterd était inconnu au bataillon. Et comme elle a osé insister, elle a reçu cette réponse lunaire, qu'aucun d'entre vous dans cette salle n'arriverait à imaginer si je lançais la devinette : « Si vous voulez vraiment le savoir, faudra payer ! »

Monsieur le Syndic, vous qui êtes attentif à l'image de la ville de Morges, à sa visibilité, à son rayonnement, à son exemplarité, à sa phosphorescence, je vous pose cette simple question :

- ***Est-ce qu'on n'aurait pas mieux à faire, à Morges, que de demander aux bonnes gens de payer pour savoir si Eric Décosterd est mort ?***

D'avance je remercie la Municipalité de sa réponse. »

M. Bertrand GILLIARD met en avant que toute à l'heure, concernant la rue Centrale, il a été procédé à un vote « bidon ». Bidon, parce que le permis de construire a été accordé avant même le dépôt du préavis, lequel demandait des crédits pour des travaux indispensables à la réalisation du chantier Gare-Sud. Il s'étonne que la Municipalité ne se soit pas sentie mal à l'aise d'anticiper une décision du Conseil. En d'autres occasions et sur d'autres sujets elle se montre plus attentive. Il aimerait faire remarquer que la nécessité de ces travaux était connue avant 2014, probablement en 2013 minimum, étant donné que le PPA a été accepté en 2014. Dès lors que ce PPA a été accepté, il était évident que ces travaux devaient se faire, sans quoi le permis de construire n'aurait pas pu être attribué. Il lui a été dit que le permis de construire a été délivré parce qu'il était conforme au PPA. Par contre le Conseil n'avait pas encore accepté formellement, ce qui a été accepté ce soir. Ce crédit aurait parfaitement pu être refusé.

M. le Municipal Eric ZUGER répond à M. Gilliard en disant qu'accorder un permis de construire et accorder un crédit pour faire des travaux sont deux processus

séparés. Par exemple, pour le préavis concernant la Capitainerie, le processus pour obtenir le permis de construire a été entrepris, et la demande de crédit a été faite par la suite. Obtenir un permis de construire ne signifie pas que l'on va construire si l'on n'a pas d'argent.

Pour revenir à Morge Gare-Sud, la Cheffe de projet coordonne l'ensemble de cette problématique et l'acceptation du PPA ne signifie pas que les infrastructures ou les aménagements sont établis. Les ingénieurs n'ont pas encore été mandatés pour faire les études définitives de projet. Le Conseil a accordé, via le préavis N° 48/11.15 les crédits d'avant-projet, permettant de commencer, mais pas de finaliser le projet. Par ailleurs, il faut se souvenir qu'un appel d'offre a fait l'objet d'un recours, engendrant une année de retard avant de pouvoir commencer les études. La Municipalité essaie de faire progresser les projets dans les meilleures conditions et au plus vite et ce que M. Gilliard évoque ne lui semble pas anormal.

M. Bertrand GILLIARD a bien pris note de la réponse de M. Züger, qui amène une question : si le Conseil avait refusé ce soir le crédit de déplacement de la rue Centrale que se serait-il passé étant donné que le permis de construction a été délivré au promoteur du bâtiment en question ?

M. le Municipal Eric ZUGER répond que manifestement il y aurait eu un problème et la Municipalité aurait dû revenir auprès du Conseil avec une demande de crédit ou renommer une commission ou poursuivre les réflexions. Peut-être qu'il y'aurait aussi eu un problème d'urgence.

M. David GUARNA s'exprime en ces termes :

« Cette question concerne les horodateurs Novapark distribués au personnel administratif communal voulant bénéficier d'un abonnement de parking sur son lieu de travail.

L'intervention dont vous avez ici lecture émane de l'Association des enseignants de l'Etablissement secondaire de Morges Beausobre.

La société Novapark ne nous adressant que des réponses incomplètes et non satisfaisantes ou ne répondant simplement pas à nos courriers, c'est par l'intermédiaire du Conseil communal que nous souhaitons avoir des réponses et trouver des solutions.

En tant que collaborateurs DGEO ayant une activité salariée dans les établissements scolaires morgiens, nous devons posséder un abonnement de parking pour stationner sur les places proches de notre lieu de travail. Rien de plus normal. Mais cet abonnement est lié à l'obligation de posséder un horodateur personnel fabriqué et loué par la Société Novapark Monthey SA. Cet appareil nous a été présenté comme avantageux, car il permet également, moyennant une

application qu'il possède, de se parquer en ville en l'utilisant comme horodateur personnel (autrement dit sans avoir besoin de monnaie pour payer à l'horodateur public). Nous devons poser cet horodateur sur notre pare-brise, et bien sûr, il doit fonctionner pour que nous ne soyons pas punissables d'une amende d'ordre. Notez que le coût de l'abonnement nous est prélevé automatiquement et sans préavis, à la source, en fin d'année pour l'année suivante.

Depuis 2017, plusieurs changements sont intervenus.

En début d'été 2017, nous avons été informés que nous devrions changer d'horodateur afin d'avoir un nouveau boîtier « plus performant » que l'ancien. L'ancien était un petit boîtier carré, aux angles arrondis et fonctionnant par piles. Le nouveau est plus gros, plus lourd, rectangulaire et à coller sur le pare-brise, bien que cela entrave la visibilité du conducteur et semble donc être contraire à la loi. Il possède une batterie à rechargement photovoltaïque et une pile d'appoint. Il est muni d'une application qui, à son activation sur le smartphone de l'utilisateur, permet le parage en ville et le réglage de la date.

En septembre 2017, le directeur de l'entreprise Novapark nous a aussi informés que nous ne payerions plus par prélèvement à la source, mais par bulletin de versement personnel.

Or, plusieurs de ces nouveaux horodateurs ne fonctionnaient pas au départ. Les appareils "en bon état de marche" n'étaient qu'à demi utilisables, car l'application permettant le parage en ville ne fonctionnait pas et ne fonctionne toujours pas.

Il est encore apparu début 2018 que la mise à jour de l'horodateur pour qu'il passe à 2018 nécessite aussi l'application via le smartphone et que cette mise à jour ne fonctionne apparemment pas non plus.

Ce nouvel appareil présente encore plusieurs autres défauts :

- La recharge photovoltaïque ne fonctionne que chichement. Souvent, l'horodateur ne se recharge pas et il faut une pile d'appoint pour faire fonctionner régulièrement l'appareil.

- La pile d'appoint doit être changée beaucoup trop souvent pour un appareil qui se veut soucieux de l'environnement : déjà deux à trois changements de piles nécessaires depuis début septembre. La garantie d'écologie semble être du vent.

- Les premiers horodateurs défectueux reçus en septembre n'ont toujours pas tous été remplacés !

- Enfin, l'information qui nous a été donnée en septembre 2017, à savoir un paiement par facture et non plus par prélèvement à la source, n'a pas été respectée.

Voilà pourquoi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Municipaux, de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. En vertu de quels liens sommes-nous liés à la société Novapark Monthey SA

et pour quelle durée ?

2. Pouvez-vous envisager un autre système de paiement de nos abonnements de parking ? Si non, pourquoi ? Si oui, dans quel délai ? »

M. le Syndic Vincent JAKUES est surpris qu'une corporation d'enseignants s'adresse à la Municipalité par l'intermédiaire de M. Guarna. Dans son souvenir les questions liées à la société Novapark Monthey SA ont été déléguées à l'association intercommunale Police Région Morges (PRM). Il doit vérifier qui est responsable et qui est en charge d'apporter une réponse à ces questions. Il n'est pas convaincu que ce soit à la Municipalité de se charger de cela. Une réponse précise sera donnée au mois de mars.

Mme Claudine DIND demande à la Municipalité quand est ce que le nom du facteur d'orgue sera annoncé. Il n'en restait plus qu'un en lice et il a été dit que le nom serait dévoilé dès que le crédit serait accepté. Le Conseil peut bien attendre le mois de mars mais si la presse l'apprend avant le Conseil cela risque de créer du mécontentement.

Elle ajoute que c'est avec plaisir qu'elle donnera les jetons de présence qu'elle a touché pour la présidence de cette commission, pour soutenir cette cause.

M. Philippe DERIAZ répond à Mme Dind qu'effectivement les services d'un facteur d'orgue ont été mis au concours et qu'une personne a été retenue. Maintenant que le Conseil s'est prononcé sur cet objet, le Service concerné va pouvoir proposer le nom du facteur d'orgue retenu à la Municipalité, qui pourra prendre sa décision et faire suivre l'information.

M. le Président Frédéric VALLOTTON constate que la parole n'est plus demandée, que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail et rappelle que le Conseil siègera deux fois au mois de mars, le 7 et le 28. Il est 23h50 et la séance est close.

Le Président

La secrétaire

Frédéric Vallotton

Tatyana Laffely Jaquet